

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2002 - 15 décembre 2006 - prix : 1 €

Hebd



**Les patrons veulent nous
faire travailler plus...
pour gagner encore moins !**



**Pinochet
la mort d'un dictateur**

p. 8 et 9

Sommaire

Lutte Ouvrière

- P.4 ■ Des photos qui font parler... la presse
 ■ Le 36^e congrès de Lutte Ouvrière
 ■ Soutien aux Quatre de La Rochelle

Leur société

- p 5 ■ Sarkozy : démagogie et attaque contre les travailleurs
 ■ Un an après Clichy-sous-Bois
 ■ Pascal Sevran démographe...
 p 6 ■ Les handicapés manifestent
 ■ Intermittents du spectacle
 ■ Le Sénat et les actionnaires
 p 10 ■ Ouverture du marché de l'électricité
 ■ Les opérateurs de téléphones portables condamnés
 ■ Les travailleurs de Dim en grève
 p 11 ■ Des logements HLM à Nantes à l'abandon
 ■ Travailleurs polonais surexploités en Haute-Savoie
 ■ Veau d'or et pape en bronze à Ploërmel (Morbihan)
 p 16 ■ Un mort au centre de rétention de Marseille
 ■ Échec aux expulsions de sans-papiers en Charente
 ■ Immigration et regroupement familial

Tribune

- p 6 ■ Rapport Baker : pendant les tractations, les massacres continuent

Dans l'enseignement

- p 7 ■ Professeurs en grève, le 18 décembre
 ■ Lycée Marie-Curie à Nogent-sur-Oise, Lycée Paul-Éluard à Saint-Denis (93)

Dans le monde

- p 8-9 ■ Chili : Pinochet, la mort d'un dictateur
 ■ Quand la droite française « comprenait » les putschistes
 ■ Centrafrique : Non à l'intervention des troupes françaises !
 ■ Palestine
 ■ Bombe atomique israélienne

Dans les entreprises

- p 12 ■ SNCF, la montée du ras-le-bol
 ■ Volkswagen - Bruxelles : après l'annonce des suppressions d'emplois
 p 13 ■ Hôpital Saint-Antoine - Paris : refus d'embaucher et les urgences en grève
 ■ Lille, Roubaix
 ■ France Télécom : contre les suppressions d'emplois
 p 14 ■ Michelin - Cholet (Maine-et-Loire)
 ■ Bourgeois Découpage - Besançon
 ■ Papeteries de la Couronne - Angoulême (Charente)
 p 15 ■ Entreprise Manaranche - Clermont-Ferrand
 ■ Mises à pied par le Conseil général du Puy-de-Dôme
 ■ Sanofi - Aventis

• Chevènement rallie Royal

Marchandage entre vieux complices

Si l'on en croit Ségolène Royal, nous aurions vécu, sans même nous en rendre compte, « un moment historique » durant le week-end du 9-10 décembre. Ce jour-là, J.P. Chevènement décidait de rallier la candidate socialiste et annonçait son retrait de la compétition présidentielle...

Ainsi, après le Parti Radical de Gauche, (PRG) qui avait décidé d'échanger le retrait de la candidature de Christiane Taubira contre 25 circonscriptions, la transaction avec Chevènement s'est faite à un prix soldé, puisqu'il s'est retiré contre la promesse de 10 circonscriptions dont, paraît-il, 5 ou 6 seraient réellement « gagnables ». Ces politiciens s'échangent des postes de parlementaires - du moins des promesses de poste -, comme des entreprises se répartissent des parts de marché.

Cela n'empêche pas Chevènement de repousser avec mépris ceux qui insinuent qu'il s'agirait d'un vulgaire marchandage, alors que, dit-il, il y aurait eu négociation et accord politique entre le Parti Socialiste et le MRC sans que l'on en connaisse pour le moment les termes.

Cependant, Ségolène Royal laisse entrevoir quelques pistes.

Elle a expliqué devant les délégués du MRC qui venaient d'avaliser la décision de leur chef de file, qu'il s'agissait de « la réconciliation entre la gauche du oui et la gauche du non ». Précision nécessaire pour ceux qui

croyaient, - mais y en a-t-il encore beaucoup ? - que ces deux « gauches »-là étaient vraiment fâchées, ou même opposées. Et pour bien montrer qu'il s'agissait de retrouvailles entre vieux complices, elle a rappelé qu'elle avait été en phase avec Chevènement, entre autres lorsque tous deux avaient été ensemble ministres du gouvernement Jospin.

Ce rappel n'est pas si anodin car la période à laquelle Ségolène Royal fait allusion se situe entre 1997 et 2000. Elle était alors ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire, tandis que Chevènement était ministre de l'Intérieur. Il a laissé de son passage à ce poste une loi portant son nom, réglementant durement la situation des émigrés, qui s'inscrivait dans la lignée d'une loi non



moins tristement célèbre, la loi Pasqua... Ce fut dans cette période aussi que Chevènement rendit célèbre le terme de « sauvageon » qui fut entendu par la jeunesse des banlieues comme une injure du même type que celles qu'utilise

aujourd'hui Sarkozy à son égard.

C'est avec cette politique-là que S. Royal se déclare en phase. Plus encore pour l'avenir que pour le passé...

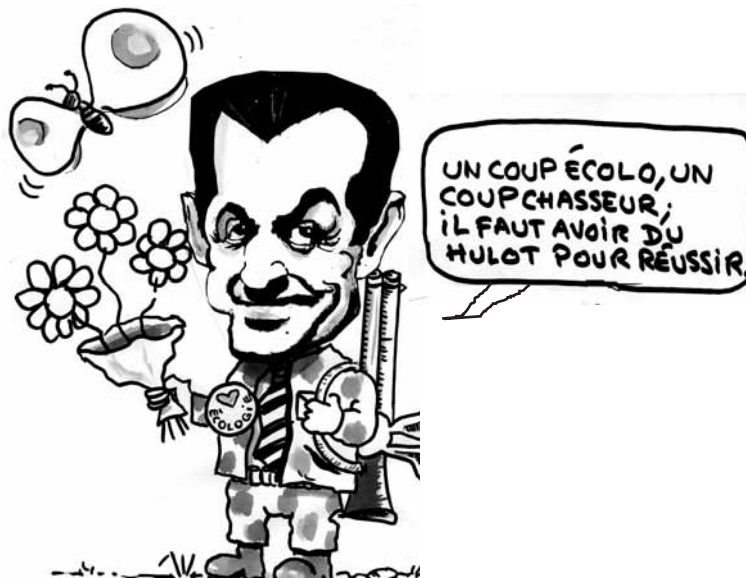
Jean-Pierre VIAL

Sarkozy en baie de Somme

Avant de s'afficher avec l'écologiste Nicolas Hulot, Sarkozy a fait un saut en baie de Somme pour rencontrer des chasseurs. Pour lui, « les chasseurs comme les écologistes participent à la défense de l'environnement (...) Il faut faire une synthèse de tout cela ».

Et la synthèse s'appelle Sarkozy. Il a ajouté à l'adresse du mouvement Chasse, pêche, nature et tradition : « Quand vous entrez vous-mêmes en politique vous perdez un peu de votre crédibilité », ce qui signifie : laissez-moi vous représenter.

La chasse à l'électeur est ouverte !



Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être

envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18. Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne

physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut

excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
 ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 11 décembre

Travailler plus pour gagner de moins en moins... si on a du travail !



Il n'y a pas besoin d'examiner à la loupe les dernières déclarations de Sarkozy pour ressentir sa haine et son mépris des travailleurs. Il l'a amplement démontré par ses déclarations du genre « nettoyer au Kärcher » les quartiers populaires et surtout par toute l'action du gouvernement dont

il fait partie.

Mais, campagne électorale aidant, lorsque Sarkozy s'adresse à son parti ou à ses électeurs, c'est encore plus net. Lors du forum organisé par l'UMP, le week-end des 9 et 10 décembre, on a pu l'entendre partir en guerre contre la « dictature des minorités de grévistes » et proposer qu'au plus tard le huitième jour d'une grève, celle-ci soit soumise au vote secret de tout l'effectif de l'entreprise concernée (bien entendu, non-grévistes et cadres compris).

Que tous les salariés soient soumis à une dictature, réelle celle-là et pas pour trois ou huit jours mais tout le temps, celle du patron, qui pourra encore plus librement supprimer des emplois, fermer une usine ou la délocaliser, pour dramatiques que soient les conséquences, cela ne gêne pas Sarkozy. Mais que des travailleurs se défendent par la grève, il ne l'admet pas. Il est le porte-voix du grand patronat, porte-voix il reste.

Cela dit, il présume de sa force s'il croit que des subterfuges juridiques empêcheront les importants mouvements de la classe ouvrière. Il est des grèves qui emportent tout sur leur passage. L'ancêtre dont il se réclame, De Gaulle, en fit l'expérience. Quelques années après son arrivée au pouvoir, les mineurs se mirent en grève et De Gaulle les réquisitionna. Les mineurs n'en tinrent aucun compte. Pendant les grèves de Mai 68, De Gaulle alla en Allemagne chercher du secours auprès du général Massu, qui n'arrêta rien. Et Sarkozy n'est pas De Gaulle !

Quand Sarkozy s'en prend à la loi des 35 heures, ce n'est pas parce qu'en contrepartie d'une réduction, ô combien limitée et ciblée, des horaires de travail, elle

a accordé aux patrons une plus grande flexibilité et le décompte annuel des heures supplémentaires. Non, c'est la simple idée qu'un travailleur puisse ne travailler que 35 heures qui lui donne des boutons : « Si quelqu'un refuse de travailler plus de 35 heures, libre à lui. Cela est respectable. Mais il est profondément injuste que ceux qui souhaitent travailler plus pour gagner plus ne puissent le faire. »

« Libre à lui » ? Comme si les travailleurs d'une usine ou d'un supermarché pouvaient décider « librement » leur horaire de travail et quitter la chaîne de production ou la caisse de supermarché, une fois accompli leur horaire « librement choisi » !

« Travailler plus pour gagner plus » ? Mais il y a près de trois millions de chômeurs à temps complet, sans parler de trois millions de précaires, d'intérimaires, de temps partiels non choisis, qui sont en fait des chômeurs à temps partiel. Comment travailler plus lorsqu'on n'a pas de travail du tout ? Sans parler de ce qu'il y a d'inacceptable dans l'idée qu'un travailleur, pour gagner correctement sa vie, doit faire des heures supplémentaires et s'user au travail.

Sarkozy prétend s'inspirer du contrat nouvelles embauches pour un nouveau et futur « contrat unique » pour tous les travailleurs. Ce contrat donnerait aux patrons le droit de licencier comme ils veulent.

Oui, Sarkozy est un homme de droite, ennemi ouvert des travailleurs. Mais on n'a pas entendu Ségolène Royal prendre le contre-pied de Sarkozy. On ne l'a pas entendue s'engager, si elle était élue, à revenir sur toutes les décisions néfastes aux classes populaires prises par le gouvernement de droite actuel.

Alors, la seule conclusion à en tirer, c'est que les travailleurs ne peuvent pas compter sur un changement à la présidence pour se défendre contre le patronat. Il faut qu'ils tapent du poing sur la table, avec suffisamment de force pour que les plus sourds des patrons l'entendent et en soient effrayés.

Meetings avec Arlette Laguiller

ANNECY

Samedi 13 janvier
à 16 heures

Parc des Sports
Salle des Allobroges
34, bd du Fier

AIX-EN- PROVENCE

Mardi 16 janvier
à 20 heures

Centre de Congrès,
Salle Cézanne
14, bd Carnot

Entrée libre

CHARTRES

Vendredi 19 janvier
à 20 h 30

Mairie de Chartres
Salle
Jehan-de-Beauce



Des affiches qui font parler... la presse

Tout comme aux Présidentielles de 1988, 1995 et 2002, Lutte Ouvrière a fait une campagne d'affiches commerciales pour annoncer la candidature d'Arlette Laguiller. C'est la quatrième Présidentielle où nous le faisons... et la presse s'en aperçoit seulement !

Le Parisien a ouvert le feu, car il ne s'agit évidemment pas de parler d'Arlette Laguiller sans trouver le moyen d'en dire du mal.

Mais que la presse se mobilise sur cette campagne, cela nous réjouit car cela incite à regarder ces affiches comme jamais encore, grâce aux médias. Mais après la première journaliste qui en a parlé dans *Le Parisien*, chacun, comme d'habitude, copie l'information et y ajoute sa petite déformation pour ne pas avouer qu'il copie.

Ils s'intéressent, en vrac, à la taille de ces affiches, à leur nombre, à leur coût qui serait, selon *Le Parisien* du 12 décembre, « d'une ampleur exceptionnelle et qui en dit long sur le trésor de guerre de la soi-disant modeste organisation trotskyste » et aussi au fait que la société d'affichage à laquelle nous avons fait appel serait américaine et aurait son siège au Texas.

En fait, l'effort financier fut fait, notamment avec l'aide d'un emprunt en 1995, c'est-à-dire il y a onze ans, car les sondages nous avaient convaincus que cette fois-là Arlette dépasserait les 5 % et serait donc

remboursée de ses frais de campagne. Le remboursement a permis de refaire la même campagne en 2002. Et comme en 2002 Arlette a été remboursée de ses frais de campagne, c'est avec cet argent-là que nous payons la campagne actuelle, qui comporte moins d'affiches qu'en 2002 pour raison de hausse des prix.

Mais les dépenses de campagne d'Arlette en 2002, affiches commerciales comprises, ont été inférieures au sixième du plafond de remboursement, et sa campagne n'est pas celle, et de loin, qui a coûté le plus cher aux contribuables. Les grands candidats et même les moins grands ont dépensé de 6 à 7 fois plus qu'elle.

Quant à « l'ampleur exceptionnelle », outre que c'est là un propos imbécile par rapport aux campagnes présidentielles de tous les candidats, elle n'est pas exceptionnelle puisque c'est la quatrième fois qu'une telle campagne a lieu, c'est-à-dire depuis 18 ans. Mais, en plus, il faut croire que son ampleur n'était pas si importante puisque cette presse, dite d'information, qui voit tout et qui dit tout, n'avait rien remarqué jusqu'ici.

La campagne 2002 nous a coûté au total moins de un sixième du plafond de dépenses remboursées. Jospin avait dépensé cinq fois plus que nous, Chevènement environ quatre fois plus, Robert Hue le double, Mamère un peu moins que Hue mais presque le double aussi d'Arlette Laguiller.



À gauche, l'affiche de notre campagne actuelle pour 2007.

Ci-dessous, notre affiche de 2002.

ler. Quant à Chirac, on n'ose le dire, plus de sept fois plus. Aux frais du contribuable bien sûr. Et les journalistes n'ont pas tiqué sur ces sommes ni sur les sociétés auxquelles elles allaient. Sans parler des voyages officiels, en avions privés ou autres, ou ceux qui servent actuellement aux campagnes des ministres et autres qui font passer leurs réunions électorales pour des voyages officiels.

Quant à la société d'affichage à laquelle nous avons fait appel les journalistes ont donc relevé que ce serait une société américaine ayant son siège au Texas. Au lieu de citer n'importe qui et avec un peu plus de discernement et un minimum de recherches, ces journalistes auraient cependant su qu'en 1988 et 1995 nous avions fait appel à la même société, mais qui s'appelait alors Giraudy, et qui était bien française. En 2002, toujours la même, mais elle avait changé de nom pour s'appeler Dauphin. Depuis, elle a changé



à nouveau de nom, pour s'appeler Clear Channel et fut naturalisée américaine. Mais d'après les pages financières du *Monde* de ce mois, J.-C. Decaux serait en voie de la racheter. Si cela se fait, elle redeviendrait donc française.

En 1988, nous avions fait un appel d'offres, nous avions choisi le moins coûtant et nous avons continué.

Peut-être ceux qui nous critiquent ont-ils des actions de J.-C. Decaux ?

Quant à notre « trésor de guerre », il provient intégralement des cotisations de nos camarades. Nous avons presque 8 000 cotisants et très très peu de permanents, car toutes les activités de nos camarades sont bénévoles. C'est pourquoi on verra encore nos affiches sur les murs, collées par nos camarades.

Alors acheter Dauphin, Giraudy, Clear Channel ou Decaux, comment savoir à qui est l'argent tant qu'on ne con-

trôle pas ces entreprises ? Et si l'on dit que l'argent n'a pas d'odeur, ce qui est encore plus vrai c'est que, pour les actionnaires, leur seule patrie c'est leur portefeuille !

Mais il ne faut pas croire que nous nous plaignons. Au contraire ! Ce subit intérêt de la presse écrite et audiovisuelle pour notre campagne nous remplit d'aise car il en majore l'impact bien au-delà de ce que nous espérions.

Sophie GARGAN

• Poitiers

Soutien aux « Quatre de La Rochelle », accusés par le Medef

Le 5 juin 2003, dans le cadre d'une manifestation contre les attaques du gouvernement Raffarin sur les retraites, l'immeuble du Medef de La Rochelle avait été détruit suite à un incendie. La police avait alors interpellé, sans preuves, quatre militants de la CGT. Le 1^{er} juin 2006, le tribunal correctionnel de La Rochelle condamnait deux d'entre eux à un mois de prison avec sursis et au versement de plus d'un million d'euros de dommages et intérêts à verser au Medef. Le parquet et le Medef faisant appel de ce jugement, ainsi que les « Quatre de La Rochelle », l'affaire repassait de nouveau

devant la justice, à Poitiers, le vendredi 8 décembre. Ce jour-là, les quatre travailleurs étaient soutenus dans la rue par des milliers de manifestants demandant leur relaxe.

La CGT avait en effet décidé de mobiliser. Venus dans les 111 bus affrétés, en train ou en voiture, ce sont près de 8000 manifestants qui ont défilé dans Poitiers. Arrivés de la région, mais aussi de Marseille, de Paris, de Bretagne ou d'ailleurs, ils ont constitué un cortège impressionnant dans les rues de la ville. À l'approche du Palais de justice, les participants reprenaient des slogans exigeant la relaxe de leurs camara-

des injustement poursuivis.

Car dans cette affaire, l'accusation du Medef ne repose que sur des photos floues, sans preuve tangible. À travers ces quatre militants syndicaux, les patrons, par la voix de leur avocat, voudraient intimider tous ceux qui répondent à leurs attaques.

Membre du comité de soutien des quatre de La Rochelle, notre camarade Arlette Laguiller était présente à cette mobilisation, comme elle l'avait été, en mars dernier, lors d'une manifestation à La Rochelle même. Bernard Thibault, Francis Wurtz pour le PCF et Jacques Gaillot étaient également pré-

sents.

À l'issue de cette mobilisation, l'information circulait selon laquelle le tribunal avait requalifié les faits d'« incendie volontaire » et mis en délibéré le jugement jusqu'au 19 janvier prochain. Bien que reconnaissant qu'« il n'est pas possible d'établir avec certitude l'intention de mettre le feu au Medef », l'avocate générale demandait des peines d'emprisonnement avec sursis pouvant aller de quatre à six mois. La solidarité qui s'est exprimée jusqu'à présent ne devra pas faire défaut pour cette prochaine étape.

Correspondant LO

Le 36^e congrès de Lutte Ouvrière

Le congrès annuel de Lutte Ouvrière s'est tenu les 2 et 3 décembre 2006. Les tâches qui nous attendent dans la période qui vient, et la préparation des prochaines campagnes électorales, présidentielles comme législatives, ont été au centre des débats.

Le congrès s'est terminé avec l'élection du comité central chargé d'assurer la direction de notre organisation pour l'année à venir. Les textes qui ont été soumis à ce congrès, comme les résultats des votes, seront publiés dans le prochain numéro de la revue *Lutte de Classe*, qui sera mise en vente sous huitaine.

• Sarkozy

Derrière la démagogie, la guerre aux travailleurs

Invité à l'émission Ripostes le 10 décembre, Nicolas Sarkozy a répété : « *Le cœur de mon projet, c'est de redonner au travail la place qu'il est indispensable de lui redonner.* » Ça c'est le couplet « social » de Sarkozy, la musique pour faire croire qu'il voudrait s'attaquer au chômage et « mieux récompenser le travail ».

Mais évidemment, ce n'est pas d'augmenter les salaires qu'il s'agit. Car derrière les belles phrases, les mesures concrètes qu'il énonce expriment tout son mépris. Pour Sarkozy, les travailleurs pauvres n'ont qu'à travailler plus. Par exemple : « *45 minutes de travail en plus par jour pour un smicard, c'est 15 % d'augmentation de salaire de plus.* » D'ailleurs, pourquoi les travailleurs qui ont besoin de gagner plus se reposeraient-ils ? Sarkozy assène avec aplomb que « *les RTT, quand on n'a pas les moyens de payer des vacances à ses enfants et les week-ends... quand on n'a pas les moyens de passer les week-ends avec sa famille et de les emmener, ça ne sert à rien. Quand on gagne 1 500 euros par mois, ce dont on a besoin, c'est d'un salaire plus important.* »

Et pour inciter les patrons à faire faire des heures supplémentaires, car c'est tout de même eux qui décident des horaires, pas les travailleurs, lesquels n'ont pas le choix, il se propose d'exonérer celles-ci de cotisations sociales et d'impôts. C'est ce qu'il appelle « *un système gagnant-gagnant* » !

Loin de revaloriser le travail, le fait de travailler plus longtemps pour gagner de quoi vivre ne peut qu'aboutir à une stagnation, voire à une régression du salaire horaire. En effet la pression du



patronat pour ne pas augmenter les salaires, pression qui s'exerce en permanence depuis des années, se fera d'autant plus forte si les travailleurs laissent faire. Les travailleurs qui ont un emploi travailleraient plus d'heures mais seraient relativement moins payés, voilà la façon dont Sarkozy veut « récompenser » le travail !

Quant à ceux qui n'ont pas d'emploi, Sarkozy veut que « *chaque personne ait intérêt à travailler plutôt qu'à rester dans*

la dépendance et dans l'assistance », comme si le chômage n'était pas le fait des patrons licenciés mais la faute des chômeurs eux-mêmes, qui « choisiraient » de ne pas travailler ! La solution de Sarkozy, c'est que « *toute personne qui bénéficie d'un minima social doit être obligée d'exercer une activité, je dis une activité, pas un travail.* » Cela voudrait dire une mise à disposition de millions de personnes gratuitement

pour les employeurs : encore une mesure qui ne contribuerait pas à « revaloriser le travail » !

Contrairement à ce qu'il affirme, Sarkozy s'apprête, s'il est élu, à abaisser encore le coût du travail pour les patrons et à mener une guerre impitoyable contre « les pauvres sans travail et les travailleurs pauvres » dont il prétend se préoccuper.

Dominique CHABLIS

• Un an après Clichy-sous-Bois

La main dans le sac

Le 27 octobre 2005, deux jeunes poursuivis par la police décédèrent dans un transformateur électrique à Clichy-sous-Bois. Si on se souvient de ce tragique événement, c'est que leur mort allait être le point de départ d'une longue série d'affrontements violents entre groupes de jeunes et policiers.

À l'époque, Sarkozy promettait que toute la vérité serait faite et serait dite. Mais, sans attendre, il avait nié formellement toute responsabilité de la police dans le drame. Il avait contesté le fait que ces jeunes avaient été poursuivis par la police, ce qui les avait conduits à se réfugier dans le local EDF. Il n'y avait, disait-il à l'époque, « *aucune polémique à entretenir* » à ce sujet. Du bas en haut de la hiérarchie de l'État, la version était restée la même.

Un an plus tard, dans un rap-

port sur les événements, l'Inspection générale de la police (IGS) convient du contraire et apporte les preuves que la course-poursuite avait bien eu lieu. Au vu des enregistrements de transmissions policières, le rapport apporte également les preuves que la police savait bel et bien que ces jeunes s'étaient réfugiés dans le transformateur EDF et qu'elle avait conscience des risques qu'ils couraient : « *Je pense qu'ils sont en train de s'introduire sur le site EDF.* » « *S'ils rentrent sur le site EDF, je*

ne donne pas cher de leur peau », tels sont les échanges de propos des policiers enregistrés au moment du drame. Au mieux par légèreté, au pire par refus d'apporter assistance, aucune alerte ne fut néanmoins transmise à ce moment-là à EDF, qui aurait eu pourtant le temps d'intervenir. Deux des trois jeunes qui étaient cachés dans le transformateur allaient y trouver la mort.

En choisissant de couvrir à tout prix sa police, Sarkozy mettait de l'huile sur le feu. Il joua

délibérément les incendiaires, calculant que de toute façon la tournure prise par les événements alimenterait sa chasse aux bulletins de vote.

Mais maintenant qu'une partie de la vérité est révélée, il n'est toujours pas bon de la dire. S'il est difficile de nier les faits, Sarkozy n'en démord pas. Il dénonce une présentation biaisée du rapport de l'IGS par la police elle-même !

Sa philosophie est simple : quand on a commencé à mentir, autant continuer !

• Comme un air de racisme ordinaire

Pascal Sevrans
démographe

Pascal Sevrans, animateur télé qui s'est fait une réputation de spécialiste de la vieille chanson française, vient de faire scandale en affirmant dans une interview qu'il fallait « *stériliser la moitié de la planète* », dans la continuité de ce qu'il écrivait dans un livre paru il y a un an, où on peut lire, à propos du Niger : « *Le taux de fécondité des femmes est le plus élevé du monde... La bite des Noirs est responsable de la famine en Afrique !* » Et d'ajouter : « *Faire des enfants, le seul crime contre l'humanité impuni.* »

Beaucoup se sont dits choqués par de telles affirmations. Mais pas toujours sans hypocrisie, car la thèse sous-jacente dans ce type de propos est largement colportée, qui prétend que la pauvreté, en Afrique ou ailleurs, serait due au surpeuplement. On retrouve ce genre d'idées jusque dans les positions de certains écologistes.

Or l'exemple de l'Afrique montre exactement l'inverse. Ce continent est proportionnellement l'un des moins peuplés de la planète. Ses ressources, aussi bien minières qu'agricoles, pourraient y faire vivre une population beaucoup plus nombreuse. C'est le pillage colonial qui a détruit les possibilités de développement et maintient aujourd'hui ce continent dans un état de sous-développement dramatique. Tout ce qui pourrait permettre le développement de l'Afrique est sous la coupe des grandes puissances occidentales, qui rapatrient les moindres richesses produites dans ce continent. La population doit se contenter des miettes, ou d'une production marginale effectuée avec des techniques rudimentaires. Et la situation devient encore plus dramatique quand des guerres, fomentées parfois directement par des pays comme la France, ajoutent à la pauvreté et à la dépopulation. Le sous-développement n'est pas lié à la surnatalité, mais à l'organisation sociale.

Pascal Sevrans ne fantasme pas seulement sur le sexe des Africains. Il délire sur les causes de la misère qui sévit dans les pays pauvres.

Roger PÉRIER

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Rapport Baker : pendant les tractations, les massacres continuent

Commentant le fameux « rapport Baker » paru le 6 décembre, Bush a montré qu'il savait manier l'euphémisme en déclarant : « *Ça va mal en Irak* ». C'est la première fois que le président américain reconnaît à demi-mots l'état de guerre civile dans lequel est plongé le pays. Mais cela fait déjà longtemps que, dans la coulisse, les diplomates et les militaires cherchent des solutions pour sortir les armées d'occupation de ce borborygme, sans abandonner les intérêts économiques que l'impérialisme était allé défendre dans la région.

Depuis le début de la guerre, près de 2 900 soldats américains ont perdu la vie, et 21 000 ont été blessés. Certaines estimations placent à 2 000 milliards de dollars le coût final de l'engagement en Irak. Pour un résultat qui n'est pas à la hauteur des ambitions de l'impérialisme : l'accès au pétrole, pourtant une priorité absolue des occupants et du gouvernement fantoche qu'ils ont mis en place, n'est toujours pas assuré. Les investissements étrangers dans le pays (une autre façon de parler du pillage) sont quasiment inexistantes du fait du chaos qui y règne. Seuls les trusts qui fournissent au Pentagone les mercenaires, les armes, et la logistique militaire tirent réellement profit de la situation.

Les forces que le renversement de Saddam Hussein a libérées, nationalistes, confessionnelles ou simplement mafieuses, prétendent toutes au titre de nouvel intermédiaire de l'impérialisme, soit dans le pays tout entier, soit dans un morceau seulement. Elles ont besoin pour cela de faire la preuve de leur supériorité militaire sur leurs adversaires irakiens, de leur capacité à nuire à l'occupant, mais aussi de leur détermination à terroriser la population. L'échec américain en Irak, c'est pour l'instant l'échec à mettre en place une dictature aussi efficace que celle du parti Baas de Saddam Hussein.

Le rapport Baker, s'il avance un constat plus lucide sur la situation que les fanfaronnades de Bush, n'est en rien une promesse d'amélioration pour les peuples de la région. Ce n'est pas un changement d'objectifs qui y est proposé mais un simple changement de stratégie pour stabiliser le pays et retirer à terme une partie des troupes (troupes qui pourraient renforcer le contingent afghan comme le rapport le suggère explicitement).

Beaucoup de propositions sont très illusoire, comme celle de trouver une solution au conflit israélo-palestinien. L'impérialisme reprendrait au mieux la posture du négociateur, sans qu'il n'en sorte rien de bon pour le peuple palestinien. Mais cela pourrait donner un prétexte aux dictatures arabes pour aider les États-Unis à se sortir du borborygme en limitant les conséquences politiques intérieures.

C'est d'ailleurs sur l'Irak et la Syrie que les occupants semblent le plus compter pour établir un pouvoir (une dictature) un tant soit peu stable sur l'Irak. Personne ne sait où en sont les tractations réelles avec ces deux pays de « *l'axe du mal* », ni même si elles aboutiront. Mais le fait que cette piste soit sérieusement envisagée en dit long sur « l'affrontement » entre l'impérialisme et l'islamisme : les prétendus ennemis irréductibles d'hier pourraient devenir des partenaires.

Le rapport Baker a été bien accueilli par les puissances qui avaient refusé de s'engager aux côtés des américains en 2003. Ceux qui s'étaient autoproclamés « camp de la paix » à l'époque (notamment la France, dont les troupes sévissent en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et au Liban, et la Russie qui s'illustre en Tchétchénie) vont saisir l'opportunité d'un changement de stratégie américaine pour proposer leurs services. En échange, ils tenteront certainement d'obtenir au moins une petite part du gâteau pétrolier, qui leur aurait été refusée si les États-Unis avaient mené à bien leur projet initial.

L'échec américain en Irak montre que la première armée du monde n'arrive pas toujours si facilement à ses fins. Mais même si le gouvernement américain commençait à retirer ses troupes, ce qui est loin d'être le cas, les tractations diplomatiques entre grandes puissances et avec leurs soi-disant ennemis islamistes peuvent encore durer des mois voire des années. Et la sale guerre d'autant. D'après le journal médical britannique *The Lancet*, il y a eu 650 000 victimes civiles depuis le début de la guerre en 2003. Pendant que l'impérialisme cherche une solution qui lui permettrait de « partir pour mieux rester », cette liste va continuer à s'allonger.

Raphaël PRESTON

Convergences Révolutionnaires n° 48 (novembre-décembre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : le « commerce équitable », mythe et réalités ?

Articles : Ségolène Royale : une femme nouvelle ! – RESF : contre la chasse aux enfants, la résistance continue – Amiante : le combat contre les patrons tueurs – Roissy : retrait des badges et licenciements déguisés – SNCF : des coups bas à la file – Belgique : l'extrême gauche dans les élections et après – Allemagne : la routine syndicale bousculée à Bosch-Berlin – Mexique : la rébellion d'Oaxaca.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Les handicapés manifestent

« Pour un revenu d'existence ! »

« *J'ai souhaité faire de la politique pour les personnes handicapées l'un des grands chantiers du quinquennat* », avait déclaré Chirac le 14 juillet 2002, « *vous pouvez compter sur mon implication personnelle et ma détermination pour mettre en œuvre ces engagements* ».

Apparemment, le chantier est resté en plan puisqu'une dizaine d'associations de handicapés ont appelé à manifester dans plusieurs villes de France, mardi 12 décembre, pour dénoncer la faiblesse des allocations qu'ils perçoivent et réclamer « *un véritable revenu d'existence* ».

610 euros par mois, tel est le montant actuel de l'allocation adulte handicapé, avec laquelle près de 700 000 personnes sont supposées vivre. C'est en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 657 euros. Pour 10 % d'entre eux seulement s'ajoutent 166 euros quand ils ne peuvent pas du tout travailler. Au total, près des deux tiers des handicapés (64 %) vivent avec moins de 1 000 euros, et 20 % avec moins de 500 euros ! Les associations de

handicapés demandent que l'allocation adulte handicapé soit revalorisée à hauteur du smic, soit 1 000 euros.

La loi handicap de juillet 2005 a apporté des améliorations en ce qui concerne les déplacements et l'accessibilité aux locaux publics. Mais elle diminue les ressources allouées aux handicapés : ainsi, l'allocation complémentaire qui prenait les aides en charge est remplacée par une « prestation de compensation au handicap » plus restrictive.

Et puis il suffit de peu de chose pour perdre tout ou partie de cet argent, puisque ce sont les revenus du ménage qui sont pris en compte. Ainsi, il suffit qu'un handicapé se marie avec une personne disposant d'un revenu pour qu'il perde son allocation, alors que le handicap, lui, ne disparaît pas, ni toutes les dépenses supplémentaires qu'il occasionne.

Les beaux discours, la main sur le cœur, Chirac n'en est pas avare à propos des handicapés. Mais l'autre main est restée au fond de la poche, crispée sur le porte-monnaie...

Marianne LAMIRAL

• Intermittents du spectacle

Un conflit qui n'est pas intermittent

Mercredi 6 décembre, les intermittents du spectacle ont manifesté à Paris et dans toute la France pour protester contre une dégradation de leurs conditions d'indemnisation.

Un nouvel accord, signé en avril 2006 par deux syndicats minoritaires, aggrave en effet considérablement le précédent protocole de 2003, déjà contesté. Les intermittents seront davantage condamnés à la « course au cachet » pour arriver à faire les heures qui ouvrent leurs droits, ce qui permettra aux employeurs de proposer des rémunérations plus basses. Le montant des indemnités chômage va baisser et un fonds transitoire alimenté par l'État, qui avait repêché presque 34 000 intermittents exclus à la suite du protocole de 2003, doit disparaître, ces « repêchés » n'ayant plus droit qu'au RMI.

Le déficit de l'Unedic concernant les intermittents, avancé comme la cause de tout ceci, est réel. Mais il est essentielle-

ment le fait des chaînes de télévision et des sociétés de production, qui déclarent comme intermittents, et en trichant sur le nombre d'heures de travail déclarées, des travailleurs qui devraient être embauchés en CDI, puisqu'ils travaillent de façon régulière, certains même tous les jours.

Il y a eu le 6 décembre 5 000 grévistes sur toute la France. De nombreux artistes sont passés entre leurs répétitions à la manifestation parisienne, où un cortège coloré scandait : « *Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère, la culture qu'on enterre : on n'en veut pas de cette société-là* ».

Le gouvernement veut passer en force. De son côté le Parti Socialiste, qui était présent dans le cortège, minimise la gravité de ce nouveau protocole et ne s'engage à rien pour l'avenir. Les intermittents ne devront compter que sur eux-mêmes pour imposer une indemnisation qui leur permette de vivre.

Correspondant LO

• Le Sénat et les actionnaires

Nul devoir ne s'impose aux riches

La majorité sénatoriale vient, avec l'accord du gouvernement, de relever de 15 000 à 20 000 euros le seuil d'imposition des cessions d'actions. C'est-à-dire qu'un particulier qui a acheté par exemple pour 8 000 euros d'actions Vallourec il y a un an et qui les revend aujourd'hui 20 000 euros, le cours ayant grimpé de 122 %, ne paiera désormais ni impôt ni cotisation sociale sur ses 12 000

euros de bénéfices gagnés en restant au lit.

En revanche, un ouvrier de Vallourec célibataire ayant gagné également 12 000 euros de salaire net dans l'année paiera, lui, 26 euros d'impôt direct (en plus des cotisations sociales obligatoires, évidemment).

La fortune appartient à ceux qui ont des ouvriers qui se lèvent tôt.

P. G.

Professeurs en grève, le 18 décembre

Les enseignants des collèges et des lycées sont appelés à faire grève lundi 18 décembre contre un projet de décret que le ministère a l'intention de faire passer en décembre, pour le faire appliquer dès la prochaine rentrée scolaire.

Ce décret vise à flexibiliser davantage les services des professeurs, en termes de matières enseignées, de lieux d'enseignement, d'horaires et, au bout du compte, de salaire. Il prévoit une prime pour les nouveaux enseignants qui accepteraient de dispenser leurs cours dans deux, voire trois matières, quelle que soit leur spécialité

conclusions « innovantes » de pédagogues à son service, s'érige en défenseur de l'enseignement de la grammaire ou de la lecture – qui n'ont jamais cessé d'être enseignées par des centaines de milliers d'instituteurs ou de professeurs, résistant tant bien que mal, parfois, aux vents contraires des prétendues réformes. De l'autre, il

ministre s'attaque aux conditions de travail des enseignants, pour aboutir aux suppressions d'emplois programmées, il s'attaque en même temps à la qualité de l'enseignement. Et les jeunes les plus pénalisés seront ceux qui sont le plus en difficulté, les enfants des milieux pauvres, entre autres ceux que le système actuel



Manifestation des enseignants et des élèves d'Henri-Wallon à Aubervilliers en novembre 2006.

au départ. Ceux-ci pourraient être amenés à enseigner sur plusieurs établissements, parfois dans des communes différentes. Les horaires affectés à chaque discipline ayant fondu d'un ministre à l'autre, ainsi que les aménagements permettant de travailler en groupes plus réduits, où l'enseignant peut suivre de plus près les travaux des élèves, le ministre se sent en situation d'avancer dans son projet de fond : rogner partout où cela lui semble possible, pour parvenir à la suppression des 8 700 postes d'enseignants, annoncée dans le budget 2007.

D'un côté, le ministre de Robien, s'appuyant sur les

furète, grappille, gratte de toute part, supprimant des heures et des facilités de fonctionnement qui permettent aux enseignants de répondre d'un peu plus près aux difficultés des adolescents et à leurs besoins variés.

Le projet de décret, pour ne donner qu'un exemple, s'attaque – sans le dire – aux heures de chorale ou d'UNSS (Union nationale du sport scolaire), les heures hors temps scolaire encadrées par les professeurs de sport, qui permettent aux jeunes de pratiquer régulièrement un sport, même s'ils n'ont pas les moyens de s'inscrire dans un club privé.

Évidemment, lorsque le

d'enseignement tente de rattraper dans le cadre de dispositifs baptisés Segpa, Erea, classes relais, classes d'accueil, etc., moins bien lotis si de Robien arrive à ses fins.

Une journée d'action avait déjà été organisée par les syndicats un mois après la rentrée. Cette fois, le directeur des personnels de l'Éducation nationale ironise sur l'avenir du décret, qui dépendrait des responsables syndicaux et de leur « capacité à mettre les personnels dans la rue ». Les enseignants ont de multiples motifs de lui montrer qu'il a tort d'ironiser.

Viviane LAFONT

• Lycée Marie-Curie – Nogent-sur-Oise

Grève à la cuisine centrale

Quand le personnel de la cuisine centrale du lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise a appris qu'il allait perdre un titulaire, une personne qualifiée, il a décidé de se saisir du préavis de la fonction publique du jeudi 30 novembre pour se mettre en grève. En effet, dans ce service de restauration qui prépare les repas pour de nombreux établissements du bassin creillois, 34 personnes travaillent, mais ce nombre est insuffisant, notamment pour assurer un fonctionnement correct lorsque certains employés sont malades.

Les grévistes se rendaient auprès des élèves et des professeurs, expliquaient les causes de leur mécontentement et surtout montraient leur détermination. La grande majorité des travailleurs étaient en grève, y compris des CAE (contrats Borloo) qui gagnent à peine plus de 500 euros, la moitié du smic mensuel. À 10 heures, le provi-

seur leur promettait l'ouverture de discussions avec la Région et leur demandait de reprendre le travail pour pouvoir servir les élèves, en attendant une réponse.

Ils acceptaient, en s'assurant que leurs heures de grève seraient payées et en prenant soin de rédiger auparavant un préavis de grève reconductible pour le début de semaine suivante.

La démonstration de force a eu son effet : le lycée gardait son titulaire, les absences de huit jours seraient désormais remplacées, alors qu'auparavant c'est seulement après quinze jours d'absence que l'on pouvait avoir un remplaçant. La Région a même trouvé dans ses calculs qu'un poste n'avait pas été pourvu ! Décidément, pour accélérer les choses, une grève est toujours utile !

Correspondant LO

• Lycée Paul-Éluard – Saint-Denis

Grèves contre la dégradation des conditions de travail

Au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), l'intervention de plusieurs élèves dans une classe, aspergeant avec un extincteur leurs camarades et une enseignante qui s'interposait, dans un climat déjà très tendu, a aussitôt entraîné l'arrêt de travail de l'ensemble du personnel.

Le lundi 4 décembre, les personnels en grève ont parlé avec les élèves, qui sont les premiers à s'alarmer de cette situation mais se sentent impuissants face à ces comportements. Pour tous, s'en prendre à quelques élèves ne réglerait rien sur le fond. Il y a une dégradation profonde à laquelle l'Éducation nationale doit répondre en mettant en place les moyens appropriés.

Le lendemain, la direction ayant fait fermer l'établissement, l'ensemble du personnel s'est réuni pour, toutes catégories confondues, dénoncer le manque d'effectifs : dans ce lycée de près de 2 000 élèves, seuls trois ouvriers professionnels sont présents pour assurer la maintenance ordinaire... alors, pour les dégradations extraordinaires qui se multiplient, il faut embaucher.

Les infirmières et les assistantes sociales ne savent plus où donner de la tête pour recevoir un afflux croissant d'élèves stres-

sés, ayant des problèmes alimentaires, mal suivis pour leurs problèmes de santé ou pour de graves problèmes familiaux. Deux infirmières pour 2 000 élèves : pour les parents présents à l'assemblée, le calcul était vite fait, il faut au moins un poste supplémentaire et un poste de psychologue.

Cette carence de personnel va jusqu'à toucher les membres de la direction. Les enseignants déplorent les absences dues à des problèmes de santé de deux d'entre eux, appréciés par ailleurs pour leurs qualités humaines. Un renforcement du personnel de direction a donc été demandé.

L'assemblée a voté massivement la grève tant que ces revendications ne seraient pas prises en compte par le rectorat. Pendant une semaine, toute sorte d'inspecteurs sont intervenus pour nous dissuader de faire grève, mais la seule réponse apportée par le rectorat, lundi 11 décembre, a été le remplacement d'un membre de l'équipe de direction... par un proviseur pris sur un autre établissement dans un autre département.

La grève, soutenue par les élèves et leurs parents, a donc été reconduite...

Correspondant LO

• Chili

Pinochet, la mort d'un dictateur

Un coup d'État fomenté par l'impérialisme et les classes possédantes

Jusqu'au bout, le dictateur chilien Pinochet, qui vient de mourir à 91 ans, aura esquivé les poursuites lancées contre lui pour une partie des crimes dont il est responsable. Quant au procès de cette dictature qui a régné de 1973 à 1990, il reste à faire.

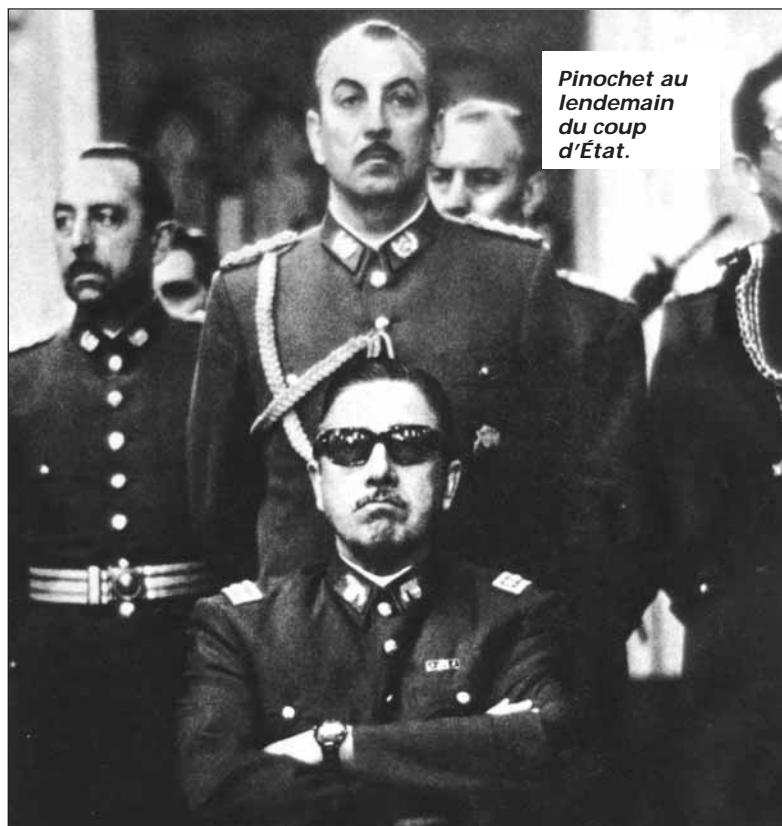
Le 11 septembre 1973, sous sa direction, l'armée chilienne renversait le régime du président Allende, dirigeant socialiste élu trois ans auparavant. Elle s'emparait du palais présidentiel de La Moneda, dans la capitale Santiago, et des principaux points stratégiques. Les militants de gauche, les syndicalistes ou les membres des associations populaires étaient arrêtés et conduits dans les stades de la capitale, où ils furent torturés et souvent exécutés sommairement. L'aviation bombardait le palais présidentiel mais aussi des usines et des quartiers populaires. La répression dura plusieurs semaines, faisant des milliers de victimes. La dictature de Pinochet s'installait pour dix-sept ans.

Ce coup d'État n'était pas une surprise. Il avait été préparé presque ouvertement durant les mois précédents. Et, malheureusement, la politique menée par le gouvernement Allende n'avait en rien préparé, moralement et matériellement, les classes populaires à y répondre.

En octobre 1970, Allende avait remporté la présidentielle, dans une élection triangulaire, avec seulement 36 % des voix. À la Chambre, il disposait de 80 députés sur deux cents. Mais une partie de la droite ayant voté pour lui, son gouvernement d'Unité populaire put succéder à celui du démocrate chrétien Eduardo Frei. Il termina la réforme agraire initiée par ce dernier, nationalisa les mines de cuivre et certaines grandes entreprises étrangères ou chiliennes, en indemnisant les propriétaires. D'autre part, Allende ne toucha pas aux prérogatives de la justice, de la police ou de l'armée. Ces institutions continuèrent de défendre les intérêts des possédants, réprimant les paysans qui occupaient des terres, les ouvriers grévistes ou les marins mutinés.

En 1972, la chute des cours du cuivre entraîna un déficit budgétaire et une inflation, qui engendra à son tour une pénurie et un marché noir. Au Parlement, Allende ne put obtenir de la droite la levée de nouveaux impôts. Celle-ci dénonçait le « chaos économique » créé par le gouvernement d'Unité populaire. Pour le juguler, Allende aurait dû s'en prendre aux classes possédantes, ce qui aurait impliqué de s'appuyer sur les classes

populaires qui tendaient déjà à se mobiliser dans des comités d'usine ou de quartier. Mais il s'y refusait.



populaires qui tendaient déjà à se mobiliser dans des comités d'usine ou de quartier. Mais il s'y refusait.

En octobre 1972, la droite et les patrons, appuyés par les États-Unis, tentèrent de renverser le gouvernement, mobilisant les transporteurs routiers contre lui dans l'espoir de saboter l'économie. La tentative échoua. Pour ménager l'armée, qui comptait déjà un représentant dans son gouvernement depuis mars 1972, Allende lui offrit trois postes.

La gauche remporta encore les élections législatives de mars 1973. Dès lors, pour la droite et l'armée qui voulaient abattre Allende, le putsch devenait la seule issue. En juin 1973, une tentative de coup d'État échoua. Allende ménagea à nouveau la

hiérarchie militaire, la laissant s'en prendre aux marins qui s'étaient opposés au putsch. En août, la pression des putschistes augmenta encore. Le général Prats, qui avait soutenu Allende en juin, démissionna de la direction de l'armée de terre. Allende nomma à sa place Augusto Pinochet. En fait, cette politique conciliatrice vis-à-vis de l'armée donnait à celle-ci une place stratégique pour préparer le putsch.

Allende n'aurait pu contre-carrer les militaires que s'il avait accepté d'armer les classes populaires. Il en agita l'idée en paroles mais s'en garda bien en pratique, car les travailleurs et la population pauvre auraient alors pu chercher à régler vraiment leurs comptes avec les possédants.

Le réformiste Allende ne vou-

Quand la droite française « comprenait » les pu

Médias et hommes politiques de tout bord semblent s'être donné le mot pour dénoncer aujourd'hui le dictateur Pinochet et la férocité de son putsch. Pourtant, à l'époque du coup d'État, les médias et le monde politique étaient beaucoup moins nets.

La télévision n'avait alors que trois chaînes. Les téléspectateurs de la première n'eurent d'abord droit qu'à beaucoup de silence ou au point de vue des putschistes. Il fallut attendre quinze jours pour que les téléspectateurs de la troisième chaîne (une minorité) puissent voir un reportage plus proche de la vérité, et près d'un mois pour la deuxième chaîne...

Si les partis de l'Union de la Gauche, PS et PCF, et les journaux qui la soutenaient comme, par exemple, *Le Nouvel Observateur*, dénoncèrent le putsch, Mitterrand prit cependant la précaution de

déconseiller aux parlementaires de son camp de manifester leur réprobation dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Au centre, Jean-Jacques Servan-Schreiber, en qui certains veulent voir un « Kennedy français » comme cela s'est écrit à l'occasion de sa mort récente, était surtout préoccupé d'écarter la responsabilité des États-Unis dans le putsch.

À droite, le président de la République d'alors, Georges Pompidou, se contenta d'un message de condoléances à la veuve d'Allende. Son chef de gouvernement, Pierre Messmer, resta muet pendant trois jours. Quand il prit la parole, ce fut d'abord pour s'indigner que le porte-parole du PCF ait souligné que son gouvernement était d'autant plus discret sur le putsch chilien que la cinquième République était elle-même issue

d'un putsch en 1958...

Le lendemain, Messmer déclarait dans une conférence de presse qu'« il y a une tradition que la cinquième République a toujours respectée, et qui veut que le gouvernement ne prononce pas d'appréciation sur ce qui s'est passé dans un pays étranger en matière de politique intérieure ». Certains, à droite, s'exprimèrent un peu plus, Alain Peyrefitte ou... Maurice Papon, alors député gaulliste du Cher et rapporteur du budget. Il y eut quelques larmes de crocodiles mais, en gros, Allende n'avait pas volé ce qui lui était arrivé ; n'avait-il pas essayé de marier « l'eau et le feu » ? expliqua Peyrefitte.

De Papon, on ne savait pas encore qu'il avait organisé à la préfecture de Bordeaux la déportation de Juifs sous Vichy, mais il était connu pour son rôle, en tant que préfet de police de Paris, dans

la répression de la manifestation des Algériens, le 17 octobre 1961. Ayant visité le Chili d'Allende dans une délégation parlementaire, il livra ses « réflexions » au quotidien *Le Monde* et sa compréhension des motifs des militaires chiliens. Un point de vue d'expert, en quelque sorte... Pour Papon, les putschistes avaient été patients, ils avaient un temps accompagné Allende mais l'armée devait-elle « assister impuissante à la décrépitude nationale qui se précipitait ? Risquer d'être associée sans le vouloir à des entreprises dont l'opposition [la droite chilienne] dénonçait avec véhémence l'illégalité ? (...) Fallait-il attendre l'élection présidentielle de 1976 devant une réalité économique et sociale qui n'accordait aucun sursis et plongeait chaque jour davantage le pays dans la ruine et le dénuement, menaçant sa cohésion et son unité ? Fallait-il ris-



lait pas d'une telle évolution. Il laissa sa vie dans le palais de La Moneda, bombardé sur l'ordre des militaires qu'il avait lui-même nommés. Mais il laissa aussi les millions de travailleurs qui lui avaient fait confiance, désarmés et désorientés face au coup d'État de 50 000 militaires.

Les classes populaires chiliennes allaient payer très cher une politique qui ne les avait pas préparées à affronter vraiment l'impérialisme et les classes possédantes chiliennes, alors que ceux-ci n'étaient pas prêts à tolérer qu'on fasse même mine de s'en prendre à leurs privilèges.

Jacques FONTENOY

putschistes

quer l'échéance d'une guerre civile dont seule l'armée pouvait préserver le pays ? ». Ainsi Papon justifiait les putschistes...

Du côté du Vatican, le pape Paul VI souligna la « gravité de la situation » tout en ne dénonçant pas le putsch. Son successeur, Jean-Paul II, fut moins prudent. Vingt ans après, il écrivit à Pinochet, à l'occasion des noces d'or de celui-ci, une lettre dans laquelle il était question d'« amitié », d'« estime », de « souvenir ému » et d'une « bienveillance particulière » à l'égard du dictateur. Pour ce pape, le responsable du coup d'État, avec ses assassinats, ses disparitions, ses tortures et ses emprisonnements et des années de misère pour la population chilienne, méritait ce qu'il appela une « bénédiction apostolique spéciale » !

J. F.

• Centrafrique

Non à l'intervention des troupes françaises !

Après deux semaines de combats, les troupes de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), qui avaient réussi à s'emparer du nord-est du Centrafrique, ont dû se replier. Cette contre-offensive des forces armées centrafricaines n'aurait pu aboutir sans l'intervention des *Mirage F1* et des commandos français sur le terrain.

Composée d'opposants centrafricains s'estimant mal récompensés d'avoir aidé le général Bozizé à s'emparer du pouvoir en 2003, la rébellion était partie en

octobre de la frontière soudanaise et avait réussi à s'emparer rapidement de toute la région nord-est du pays. Elle aurait pu menacer Bangui, la capitale centrafricaine, ainsi que le régime de Bozizé.

C'était sans compter avec l'intervention directe des troupes françaises. Des commandos hélicoptérés, appuyés par des *Mirage*, ont d'abord repris Birao, la principale localité du nord-est, et pris le contrôle de son aéroport afin d'y acheminer par avion des forces centrafricaines et tchadiennes. Puis des parachutistes fran-

çais ont encadré les forces qui, parties de Bangui, remontaient vers le nord. C'est ce que le gouvernement français, qui n'en est pas à une hypocrisie près, appelle un soutien « logistique » au régime en place.

À quelques mois d'intervalle, c'est la deuxième fois que des forces françaises interviennent dans cette région, puisqu'en avril elles avaient déjà sauvé la mise au dictateur tchadien Idriss Déby.

Depuis plusieurs années, l'impérialisme français cherche à sous-traiter son rôle de gendarme en Afrique à des troupes

locales. Mais quand elles ne suffisent pas et que son pré carré semble menacé, comme au Tchad ou en Centrafrique, l'impérialisme français n'hésite pas à faire intervenir ses propres troupes. À cette fin, il maintient d'ailleurs un important matériel et plusieurs milliers d'hommes répartis du Tchad à Djibouti, du Gabon au Sénégal.

Cette présence des troupes françaises constitue une pression permanente sur les peuples d'Afrique. Troupes françaises, hors d'Afrique !

Roger MEYNIER

• Palestine

« Apartheid » et « chape de plomb »

L'ancien président américain Jimmy Carter vient de publier un livre intitulé *Palestine : la paix pas l'Apartheid*. Il y compare la situation faite au peuple palestinien à celle qu'ont subie les Noirs d'Afrique du Sud.

Il n'est pas le premier à faire ce parallèle. Les Palestiniens enfermés dans des territoires gardés militairement, empêchés de circuler librement, utilisés comme main-d'œuvre à bon marché quand ils ont un emploi, réprimés par la force et dans le sang, ne disent pas autre chose. Et tous ceux qui s'élèvent contre le sort qui leur est fait ne parlent-ils pas de « bantoustans » pour désigner les enclaves qui leur sont réservées ?

Tout leur est dénié, leurs droits et jusqu'à leur existence, au point que les villes et les villages palestiniens sont tout simplement ignorés par les manuels scolaires israéliens. Et tout cela se fait, comme c'était le cas pour l'Apartheid en Afrique du Sud, avec la complicité des puissances occidentales.

Le fait que ce soit un ex-président américain, qui plus est celui ayant présidé aux accords de Camp David conclus entre Israël et l'Égypte, qui dise tout cela, n'a pas empêché que se déclenche un tollé parmi les partisans de la politique de l'État d'Israël et que le gouvernement israélien lui-même émette des protestations.

Pourtant le gouvernement israélien, au moment-même où il s'offusquait des propos tenus par Carter, « Apartheid » et « chape de plomb », interdisait à une mission officielle de l'ONU



Le mur de l'Apartheid qui serpente entre villes et villages.

d'aller enquêter sur un massacre commis par l'armée israélienne en territoire palestinien. Une

mission qui était dirigée par Desmond Tutu, évêque sud-africain et prix Nobel de la Paix en 1984

en raison de sa lutte contre... l'Apartheid !

Paul GALOIS

• Bombe atomique israélienne

La gaffe d'Olmert

Le 11 décembre Ehoud Olmert, le Premier ministre israélien, a fait une « gaffe ». Il a laissé entendre à la télévision allemande qu'Israël possédait la bombe atomique alors que jusqu'alors ses dirigeants n'ont jamais voulu admettre le fait. Il en avait même coûté cher à un ingénieur atomiste, israélien, Mordechaï Vanunu, qui avait fait des révélations dans la presse britannique en 1986. Enlevé par le Mossad à Rome, il avait été condamné à 18 ans de prison en Israël pour espion-

nage et trahison.

Depuis, on a aussi appris le rôle de la France dans la mise au point de la bombe. Dans un accord secret passé en 1956 entre Guy Mollet et Ben Gourion, la France s'engageait à collaborer avec Israël dans le domaine de la technologie nucléaire en même temps que l'État hébreu prévoyait de participer à l'opération militaire contre l'Égypte qui venait de nationaliser le canal de Suez.

Dès 1966, Israël disposait de ses premières ogives, avant de

procéder en 1979 à des essais dans l'Océan indien en coopération avec l'Afrique du Sud de l'Apartheid.

Après son aveu Olmert s'est rétracté, se repentant sans doute d'avoir eu la langue trop longue. La bombe israélienne est un secret de polichinelle, mais ce n'est pas au moment où les protecteurs impérialistes d'Israël s'ingénient à dénier à l'Iran toute utilisation de l'énergie nucléaire, qu'il faut reconnaître son existence.

C. D.

• Ouverture du marché de l'électricité

3 milliards d'euros pour changer les compteurs

« *Le comptage est au cœur du fonctionnement d'un marché ouvert* », c'est ce que déclare un des directeurs de EDF Réseau Distribution, propos rapportés par la revue de l'entreprise *Vivre-EDF*, dans son numéro d'octobre-novembre 2006.

En effet, le 1^{er} juillet 2007 le marché sera ouvert, ce sera la fin du monopole d'EDF. Des consommateurs pourront changer de fournisseur et quitter EDF, de leur plein gré ou à la suite d'un déménagement. La question de leurs compteurs deviendra alors très compliquée. Même si ce seront toujours des centrales EDF qui, dans l'immense majorité des cas, produiront l'électricité le fournisseur qui fera les factures pourra être différent. Pour s'y retrouver et pour savoir ce que devra payer tel ou tel usager, le système actuel avec environ deux relevés par an, dont un estimé, sera alors insuffisant.

EDF envisage donc de changer les 34 millions de compteurs bleus du pays. Elle mettrait à la place des compteurs dits « communi-

cants » qui permettraient d'automatiser les actes de relève et d'intervention sur les compteurs. Cela aurait en outre, pour EDF, l'avantage d'économiser des agents qui font les relevés... ainsi que de faciliter les coupures éventuelles pour non-paiement.

Mais changer 34 millions de compteurs n'est pas une mince affaire : cela devrait revenir à trois milliards d'euros. Or EDF n'a pas

encore de garantie sur « *le financement du projet, qui passe par une adaptation des tarifs pour rémunérer les investissements nécessaires...* » En clair elle voudrait que les usagers payent cette facture des trois milliards d'euros !

En attendant que la décision éventuelle soit prise, EDF a décidé d'une « *phase pilote* » consistant à changer 300 000 compteurs, ce qui n'est déjà pas rien, « *pour*

tester le processus dans son ensemble ». Cette expérimentation devrait être lancée en 2008-2009.

On nous rebat les oreilles avec la concurrence qui serait censée faire baisser les prix. Non seulement c'est faux, mais cela risque de se traduire dans un proche avenir par une facture supplémentaire de trois milliards d'euros !

André VICTOR

Déréglementation en marche

Bruxelles devrait, sous forme d'un « avis motivé » demander à la France de justifier les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz par EDF et GDF, qui seront maintenus au-delà de la date du 1^{er} juillet 2007. En effet, à ce moment la totalité du marché sera ouvert, y compris pour les particuliers. La Commission européenne ne veut pas que ces tarifs protégés se prolongent et que les clients d'EDF et GDF puissent échapper aux tarifs du marché qui sont, pour le moment, de 50 % à 80 % plus cher.

Le gouvernement français

est évidemment gêné par quelques promesses qu'il a faites au moment du changement de statut d'EDF et GDF, de maintenir ces tarifs réglementés

En fait aussi bien à Bruxelles qu'à Paris – et en particulier aux sièges d'EDF et de GDF – on cherche à se débarrasser des tarifs actuels pour pouvoir passer à ceux du marché. Et rappelons que les tarifs de l'électricité ont déjà pas mal augmenté depuis quelques années, et que ceux du gaz ont littéralement explosé... alors qu'ils sont toujours encadrés par l'État.

La concurrence obtenue par l'ouverture du marché avait comme justification, claironnait-on, la baisse des prix. Or les prix du marché ne cessent de grimper, au point d'entraîner les protestations d'une partie du patronat qui voit aussi s'alourdir ses factures.

Ce qui est manifeste, c'est qu'on a menti à la population dans tous les pays de l'Union européenne pour faire passer une déréglementation qui ne profite qu'à quelques gros capitalistes.

A.V.

• Téléphones portables

Les opérateurs condamnés

La cour d'appel de Paris vient de confirmer en appel la condamnation pour entente illicite des trois opérateurs de téléphonie mobile, Orange, Bouygues et SFR. En novembre 2005 ils avaient été condamnés à une amende de 534 millions d'euros (256 pour Orange, 220 pour SFR et 58 pour Bouygues).

Le jugement avait mis en évidence que les trois opérateurs s'étaient entendus pour geler leurs parts de marché entre 2000 et 2002 et maintenir leurs prix à un niveau élevé. Des réunions mensuelles permettaient de vérifier la bonne réalisation de l'accord. Le but de cette manœuvre a priori surprenante était de permettre, entre autres, à Orange, leader du marché, de ne pas dépasser un certain niveau de parts de mar-

ché, car au-dessus de celui-ci, pour éviter une situation de quasi-monopole, ses tarifs auraient été fixés par l'Autorité de régulation des télécommunications. De plus, entre 1997 et 2003, les trois opérateurs s'étaient échangés des informations confidentielles sur les nouveaux abonnements et les résiliations.

La plainte qui a conduit à la condamnation des trois opérateurs avait été déposée en 2002 par l'association UFC - Que Choisir qui chiffrait à 1,2 milliard d'euros le préjudice subi par une trentaine de millions d'usagers. Mais le tribunal a décidé en novembre 2005 que l'amende de 534 millions d'euros serait versée à l'État et pas aux clients, qui ont pourtant payé au prix fort les ententes entre opérateurs !

Les entraves à la concurren-

ce sont monnaie courante dans le système capitaliste et les opérateurs téléphoniques sont loin d'être les seuls à les pratiquer. Il existe même un Conseil de la concurrence qui se vante de sanctionner de plus en plus d'entreprises – 135 au premier trimestre 2006 contre 131 pour toute l'année 2005 – et de leur infliger des amendes de plus en plus lourdes. Mais la condam-

nation d'Orange, SFR et Bouygues ne fera encore qu'écorner leurs profits. Elle ne mettra pas non plus fin à ces ententes inhérentes au fonctionnement d'une économie capitaliste dominée par les trusts, que cela n'empêche pas de nous jouer sur tous les tons l'air de la « libre concurrence ».

Cédric DUVAL



• DIM – Autun et Château-Chinon

En grève contre le plan de licenciements

Les travailleurs des différents sites de Dim à Autun et à Château-Chinon, sont en grève depuis jeudi 7 décembre contre le plan de suppression d'emplois qui les touche. Ils ont bloqué les sites, mettant en place des piquets que, depuis, ils ont tenus par roulement.

Le groupe DBApparel, auquel appartient Dim, avait annoncé le 15 mai la suppression de 980 emplois en Europe dont 450 en France pour le groupe Dim-Playtex. Leur plan consiste à fermer l'usine de Château-Chinon, à supprimer 96 emplois à Levallois et 220 sur les deux sites de production d'Autun, qui est le siège historique de la marque. Les secteurs de la Coupe et de la Teinture disparaîtraient complètement.

Le surlendemain de l'annonce les travailleurs avaient débrayé et manifesté à Autun. Depuis, la direction a laissé tout le monde dans l'expectative, annonçant début novembre vouloir faire partir les personnes licenciées avec une prime de 20 000 euros ou en préretraite à partir de 56 ans et demi avec 70 % du salaire. Les travailleurs ont réagi en débrayant et en manifestant à près d'un millier dans les rues d'Autun, où certains commerçants avaient fermé en signe de solidarité.

Les projets de la direction sont ressentis d'autant plus mal que Dim est connu pour être une entreprise rentable et que le fonds d'investissement Sun Capital Partners, qui a racheté le groupe DBApparel propriétaire de Dim, n'a d'autre objectif avec ce plan que de réaliser une opération financière juteuse en faisant grimper l'action en Bourse.

Après le début de la grève, la direction a commencé par baisser encore ses propositions sur la prime de licenciements, en améliorant légèrement les conditions de départ en préretraite.

Les travailleurs, eux, revendiquent une prime de départ de 10 000 euros plus 1 000 euros par année d'ancienneté. Pour eux, il n'est pas question de se laisser jeter comme des Kleenex et ils semblent décidés à faire reculer la direction.

Correspondant LO

• Nantes

Des logements HLM volontairement à l'abandon

Alors que rien ou presque n'avait été rénové depuis la construction de la cité des Dervallières, la municipalité de Nantes a entrepris depuis deux ans un vaste chantier de rénovations, démolitions et reconstructions.

À de multiples reprises, les habitants organisés en comité d'abord, puis en collectif (soutenu par la CNL, AC, la LDH, la LCR et LO), ont manifesté leur opposition à ce projet par des pétitions réclamant une réhabilitation plus que nécessaire des logements, mais sans hausse de loyer, et surtout la remise en cause des démolitions, à un moment où la demande de logements sociaux explose, évaluée à 20 000 rien que pour la ville de Nantes.

Après un simulacre de concertation et une Charte de relogement signée par des syndicats de locataires peu représentatifs, la municipalité PS associant toutes les composantes de la gauche, dont le maire est Jean-Marc Ayrault, continue imperturbablement sa politique au nom de la « mixité sociale ».

Les Dervallières, 5 200 habitants, constitue le plus ancien grand ensemble d'habitat social construit à Nantes après la guerre, dans les années 1955-1960. Les 2 500 logements HLM sont gérés par Nantes-Habitat, organisme que dirige la municipalité.

D'ici deux ans, 313 logements devraient y être démolis, dont la moitié seulement reconstruits sur le site, le reste sera remplacé par du résidentiel de luxe ou des logements en accession à la propriété, que personne dans la cité ne pourra se payer.

Les immeubles Géricault (47 logements) et Mignard (81 logements) en font partie et sont voués à la démolition en 2007 et 2008. Mais près de la moitié des locataires y vivent encore, faute de trouver mieux avec des loyers comparables

ailleurs. Ils y vivent dans des conditions indignes : entrées où le carrelage est défoncé, boîtes aux lettres arrachées, carreaux cassés, moisissures dans les appartements, fils électriques qui pendent, canalisations attaquées par la rouille, cafards... Les conditions d'hygiène et de salubrité sont désastreuses.

Au Conseil municipal du 8 décembre, l'élue Lutte Ouvrière, Hélène Defrance, est intervenue dans le cadre des questions d'actualité pour protester contre cette situation, photos à l'appui, et soutenue par une dizaine de personnes du collectif. Observant que « pendant près de 50 ans, Nantes-Habitat n'a jamais cessé de percevoir les loyers, sans procéder au minimum d'entretien nécessaire, et sans entreprendre la moindre rénovation à l'intérieur des appartements », elle a demandé :

« Comment pouvez-vous encore louer des appartements dans un tel état de vétusté ? Comment justifiez-vous de ne pas les avoir entretenus régulièrement, ce qui permettrait à des familles aux revenus modestes de continuer à se loger correctement dans un quartier qu'ils apprécient ? »

« Avant de démolir, la moindre des choses aurait été de prévoir le relogement de toutes ces familles, dans le quartier et avec des loyers équivalents », a-t-elle ajouté, dénonçant « une flagrante contradiction avec les affirmations comme quoi le logement social à Nantes est une priorité. »

La réponse du président de Nantes-Habitat, et aussi élu, a été de vanter les réhabilitations de HLM sur la ville depuis 1989, et de reporter sur la droite les crédits en baisse pour le logement social avant de dire : « Vous dénoncez, nous agissons ! » Le propos a été

repris par Jean-Marc Ayrault qui, visiblement agacé par la présence de membres du collectif et les critiques de l'élue LO sur le mépris des pauvres et le manque de démocratie, a déclaré : « Vous êtes dans le dénigrement systématique, vous et votre candidate. Nous, nous sommes dans l'action ! » avant de clore le débat.

Les membres du collectif, choqués, ont quitté la salle ainsi que l'élue LO. Dans la presse le lendemain, on pouvait lire l'intégralité de la question d'actualité de la conseillère municipale LO, suivie de la réponse du président de Nantes-Habitat, mais on apprenait aussi que Ségolène Royal venait de charger Jean-Marc Ayrault de « moderniser la démocratie » et de faire des propositions sur la démocratie sociale et la démocratie participative... C'est en effet un expert !

Correspondant LO

• Haute-Savoie

Encore des travailleurs polonais surexploités

Judi 6 décembre, l'Union départementale CGT de la Haute-Savoie était informée que des maçons polonais étaient en situation difficile, à Faverges. Le contact pris, la réalité découverte se révélait scandaleuse.

Ces 14 salariés sont arrivés en France à la mi-octobre, après avoir signé avec une entreprise polonaise un CDD se terminant le 24 décembre, pour un salaire mensuel brut de 250 euros.

Depuis, ils travaillent pour une entreprise française locale exerçant dans le bâtiment. Les horaires de travail sont en moyenne de neuf heures par jour, six jours par semaine. Exerçant diverses professions dans leur pays, ils sont venus chercher en France une « fortune » qui s'est montée, pour un mois et demi de travail, à

150 euros versés le 5 novembre. Ils n'ont pu survivre que grâce à leur loueur, qui les a nourris !

Ils ont décidé, solidairement, d'arrêter de travailler pour rien. Suite à l'intervention de la CGT, l'Inspection du travail a demandé l'ouverture d'une enquête de gendarmerie et la Préfecture a été interpellée. C'est maintenant la CGT qui assure leur nourriture, grâce à des collectes de solidarité sur deux entreprises voisines.

La rapacité des patrons, bien français en l'occurrence, ne semble pas avoir de limites. Il y a quelques mois, des faits semblables s'étaient déroulés sur un chantier de maçonnerie pour le palais de justice de Thonon. Mais les patrons impliqués n'avaient eu aucune sanction. Comment s'étonner que cela se reproduise ?

Correspondant LO

• Ploërmel (Morbihan)

Veau d'or et pape de bronze

Dimanche 10 décembre, le maire UMP de Ploërmel, Paul Anselin, a inauguré un monument en bronze de neuf mètres de haut à la gloire de Jean-Paul II. En présence de l'évêque de Vannes et d'un député de son parti, Anselin a glorifié le pape défunt, « un géant du siècle dernier, le tombeur du communisme ».

Le transport et l'érection du pontife de bronze ont coûté 130 000 euros aux habitants de Ploërmel, qui n'en demandaient sans doute pas tant. Mais s'agit-il seulement d'un cas de mégalomanie cléricale touchant le maire réactionnaire d'une petite ville de Bretagne ?

Peut-être pas. Paul Anselin est un ancien militaire, qui a fait la guerre d'Algérie avec Chirac, et est passé ensuite par plusieurs cabinets ministériels. Il est aussi à la tête d'une société de conseil dans le commerce international, activité pour laquelle il a été cité dans l'affaire des ventes d'armes à l'Angola, en compagnie de



Le maire de Ploërmel en discussion avec des religieuses. Culs bénis sous le regard d'une idole de bronze.

politiciens français et d'hommes d'affaires russes. Anselin a été mis en examen, en octobre 2002, pour « recel d'abus de biens sociaux » pour une somme de 450 000 euros.

Le sculpteur qui a fait don de son œuvre à la ville de Ploërmel est, quant à lui, à la fois un ami personnel d'Anselin et un

millionnaire russe, familier de Poutine, du maire de Moscou et du monde des affaires de toute sorte. Le journal *Le Monde* qui fait ce rapprochement parle de « possible renvoi d'ascenseur politico-financier ».

Il peut s'en cacher des choses, sous les plis d'une soutane !

Paul GALOIS

Des cheminots en grève bloquent un train de fret de la SNCF en gare de Clermont-Ferrand, le 11 décembre.



AFP

• SNCF

La montée du ras-le-bol

À la SNCF, le ras-le-bol des cheminots a commencé à s'exprimer le 20 novembre au matin, lorsque ceux de l'atelier d'entretien de Bischheim (près de Strasbourg) se sont mis en grève sans préavis. Ils s'opposaient à une énième réorganisation prévoyant, entre autres, d'imposer le travail en deux fois huit heures et de supprimer dix repos par an pour certains cheminots.

Le 28 novembre, ce sont les cheminots de l'atelier d'entretien du TGV-Atlantique de Châtillon (dans la banlieue parisienne) qui se sont mis en grève pour protester contre une réorganisation prévoyant 14 suppressions de postes. Lors d'une réunion du Comité d'entreprise régional où ils s'étaient rendus, les cheminots ont aussi tenu à rappeler au directeur de région qu'avec des salaires de 1 000 euros net par mois ils ne pouvaient pas vivre.

Mais si le mécontentement a pris un caractère généralisé, c'est que de nombreux cheminots, en particulier les agents de conduite, se sont trouvés en butte à des changements dégradés de leurs services et de leurs roulements. À cela s'est ajouté le fait que depuis quatre ans a lieu une réorganisation du Fret, ou plus exactement son abandon au profit de la route. Aux dires de la direction, certains de ses dépôts se sont alors retrouvés excédentaires en effectifs. De ce fait, plusieurs centaines de conducteurs ont été obligés d'aller travailler ailleurs, dans les dépôts où il y a des manques d'effectifs, particulièrement les dépôts banlieue de la région

parisienne. Avec le changement des services d'hiver, la direction a voulu rallonger les journées de travail dans les dépôts Fret, et du coup a augmenté le nombre de conducteurs dits excédentaires. Voilà ce qui explique en partie le ras-le-bol des dépôts de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Limoges, etc.

Dans d'autres dépôts, qui assurent les trains express régionaux (TER), la direction a invoqué le souhait des Conseils régionaux de réduire leurs dépenses en matière de transports, qui représentent maintenant une part très importante de leur budget. Alors, là aussi les journées de travail sont rallongées et il devient de plus en plus difficile d'obtenir des congés.

Face à ce ras-le-bol, une série de préavis, allant du 6 au 12 décembre, ont été déposés en ordre dispersé par les syndicats (CGT, FO, SUD-Rail, FGAAC). Cela a été le cas à Paris Montparnasse et Austerlitz, Avignon-Marseille, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nice, Toulouse, Paris Nord, Amiens, Belfort, Les Aubrais, Nevers, Nantes, Le Mans, Lyon-Mouche, etc. Mais le 10 décembre SUD-Rail et FO

appelaient à un mouvement national des agents de conduite. Du coup, la crainte que ces mouvements locaux bien suivis puissent converger, avec une même revendication sur le manque de personnel, a conduit la direction à lâcher du lest sur des promesses d'embauches et des aménagements de roulements souhaités par les grévistes, ce qu'elle avait d'ailleurs déjà commencé à faire dès le démarrage de la grève.

À l'heure où nous écrivons, ce sont les conducteurs des pays de Loire, de la région Est, de Paris Saint-Lazare qui sont en grève. En fait, la SNCF est inquiète sur le changement de climat social, et pas uniquement chez les conducteurs où elle a supprimé environ 2 250 postes en quatre ans. Chez les contrôleurs, il y a aussi un mécontentement certain, dû à un projet de réorganisation. De telles craintes concernent aussi les guichets et l'Équipement où, même si pour le moment les cheminots ne rentrent pas en lutte, beaucoup regardent ce qui se passe avec une grande sympathie.

Correspondant LO

• Volkswagen-Bruxelles

Après l'annonce des suppressions d'emplois

Départs « volontaires » massifs

Chez Volkswagen à Bruxelles, après l'annonce des milliers de suppressions de postes, la direction avait ouvert les inscriptions pour les départs volontaires avec la prime. Durant les deux premiers jours, plus de 1 500 salariés se sont présentés, sur les 5 200 que compte l'entreprise. Cette possibilité est ouverte pendant deux mois, mais la direction pourrait n'accepter que 1 500 départs, et très peu pour certains métiers spécialisés. Les intérimaires pourront aussi toucher 25 000 euros brut, le minimum de la prime.

Cette prime est présentée par les médias – et par les syndicats – comme exceptionnelle pour la Belgique, mais en Allemagne elle pouvait atteindre le double. En fait, cette prime ne se monte qu'à un mois de salaire brut, basé sur le salaire de nuit, par année d'ancienneté, avec un minimum de 25 000 et un maximum de 144 000 euros. Après prélèvement à la source des cotisations sociales et impôts, il ne reste plus guère que 55 % de ce montant. Pour un ouvrier ayant vingt ans d'ancienneté, cette prime ne représente de 25 à 34 mois de son salaire net, ce qui n'est pas beaucoup pour qui se retrouve à 45 ans à rechercher un travail.

Beaucoup d'ouvriers ne souhaitent pas rester à VW car l'avenir y est plus qu'incertain, avec sans doute des périodes de chômage partiel pendant un an ou deux et, à partir de 2009, des conditions de travail dégradées, des horaires allongés et des salaires en baisse pour produire un nouveau petit modèle, l'Audi A1, annoncé par la direction comme devant permettre de garder 3 000 emplois. La majorité de ces emplois ne seraient plus des contrats VW, et seraient conditionnés par des gains de productivité de 20 %, alors que VW Bruxelles avait déjà une productivité très élevée.

La direction comme les syndicats ont aussi présenté comme un atout le fait que Bruxelles aurait le monopole de cette production... Mais si ce modèle ne se vend pas, comme ne se sont pas vendues la petite Lupo et la luxueuse Phaeton ?

Peut-être en saura-t-on plus après le 15 décembre, si les dirigeants du groupe daignent

donner quelques précisions aux 10 à 12 000 salariés sur la sellette... La presse s'est fait l'écho d'un possible retour de la production de l'Audi A3 à Bruxelles car elle se vendrait bien. La direction de VW fait le choix de diffuser au compte-gouttes ses informations, en alternant les alarmes – 4 000 emplois supprimés – et l'espoir – 3 000 emplois maintenus... en 2009 – à moins qu'elle élabore sa politique industrielle internationale à la petite semaine, ce qui ne serait guère rassurant sur le sort futur des salariés.

En tout cas la direction bruxelloise envisage que le travail reprenne le lundi 18 décembre.

Du côté des milliers de sous-traitants, l'attente et l'angoisse sont les mêmes. Plusieurs entreprises ont été occupées par leurs ouvriers. Certaines directions se sont montrées particulièrement conciliantes. Johnson Controls, réputée pour ses licenciements collectifs expéditifs, verse même un complément aux 25 euros quotidiens d'indemnité de grève, pour atteindre le salaire habituel. Les directions de ces entreprises ont préféré payer pour garder leur personnel, sachant qu'elles vont devoir fournir les éléments de la Golf dès le redémarrage de la production, au moins le temps qu'elle soit complètement transférée en Allemagne.

Tout le monde attend, les 300 à 400 ouvriers qui se relaient devant l'entreprise, de jour comme de nuit, comme tous ceux qui ont suivi les consignes syndicales et sont restés chez eux. La plupart du temps les délégués syndicaux sont injoignables et, quand ils passent à l'usine, ils ne disent guère plus que les communiqués officiels.

De ceux qui se retrouvent autour du feu de palettes, beaucoup auraient souhaité qu'une lutte soit engagée, ne serait-ce que pour imposer des primes de départ plus importantes et des garanties sur les salaires et les conditions de travail futurs, et surtout pour ne pas se laisser virer ainsi sans aucune réaction. Et beaucoup ressentent amèrement l'absence d'une organisation décidée à mener la lutte.

Claude THIÉRAM

• France Télécom

Contre les suppressions d'emplois

Appel à la grève le 14 décembre

À France Télécom, la CGT, SUD et FO appellent le personnel à faire grève le 14 décembre contre le projet de suppression de 22 000 emplois. Fin octobre, le directeur avait fait des déclarations délibérément provocantes sur la méthode envisagée pour réaliser ces suppressions d'emploi. Il les a réitérées dans une interview au journal *Libération* la semaine dernière.

La direction se propose en particulier de faire partir les employés de 55 ans et plus qui avaient refusé de partir à l'occasion du plan précédent (congé fin de carrière), pour ne pas subir une diminution de leurs revenus. Cette fois, la direction les convoque pour négocier individuellement avec eux leur départ, expliquant que s'ils refusent, ils seront mutés dans un autre service, voire un autre centre, laissant même planer des menaces de mesures disciplinaires.

Sont visées aussi les femmes qui ont eu trois enfants, et qui sont fortement incitées à partir, mais avec une perte de salaire. L'entreprise utilise tous les moyens pour qu'elles partent, allant même jusqu'à demander une dérogation pour que soit appliquée la règle des trois enfants dans le cas où l'un des enfants est mort en bas âge.

De même, elle fait pression sur les handicapés âgés, qui peuvent prétendre à une prise en charge dans le cadre de l'invalidité, sans paraît-il que la perte de salaire soit trop importante. Que l'entreprise soit tenue d'employer 6 % de handicapés n'a pas l'air de la déranger. Tous les moyens sont bons si l'on veut obtenir 22 000 départs d'ici fin 2008...

Face à ces pressions individuelles révoltantes, il est important que les travailleurs réagissent collectivement. La journée de grève du 14 décembre doit être l'occasion de dire son fait à une direction sans pitié et sans scrupules.

Correspondant LO

• Hôpital Saint-Antoine – Paris

Refus d'embaucher

Le personnel de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris qui obtient une formation professionnelle d'infirmière au titre de la promotion professionnelle est payé durant ses études par l'AP-HP à son ancien salaire hors primes.

Jusqu'à-là, ces « promotions professionnelles » (PP), qui sont souvent à l'origine des aides-soignants, devaient, en contrepartie du salaire, travailler cinq ans à l'AP-HP. Il y a deux ans, une nouvelle note de la direction générale obligeait en plus les PP à travailler 23 mois dans des services désignés par les établissements hospitaliers comme « postes fléchés », considérés comme prioritaires.

À l'époque, la note de la direction avait fait réagir tous les étudiants infirmiers. Après de nombreuses manifestations sur Paris, ils avaient obtenu un assouplissement de la décision.

Mais mi-novembre, lors de la dernière sortie de l'école d'infirmières de l'hôpital Saint-Antoine, cinq étudiants issus de la promotion professionnelle postulaient pour le service de Psychiatrie où il manque sept infirmiers et quatre aides-soignants. Ce service avait dix lits fermés, d'abord à cause de travaux puis, depuis deux ans, faute de personnel. Mais la

direction refusait, en se réfugiant derrière cette fameuse note et déclarant que la Psychiatrie ne faisait pas partie des postes fléchés (au nombre de quatre sur Saint-Antoine). Une des postulantes, décidant de ne pas « lâcher le morceau », a contacté la CGT qui a dénoncé les faits dans un tract. Le personnel de Psychiatrie, en colère, après avoir décoré de panneaux de revendications le pavillon fermé, est venu nombreux à une entrevue avec la direction locale, puis à la direction générale, réclamer l'embauche de notre collègue et expliquer les conséquences de la fermeture de ces dix lits sur la

prise en charge des patients. Suite à une assemblée générale, une quarantaine d'employés d'autres services ont déposé une pétition réclamant l'embauche de notre collègue. Il a fallu cette mobilisation pour que notre collègue obtienne son embauche en Psychiatrie. Quatre autres infirmières venant d'autres établissements doivent venir remplumer le service.

La direction générale veut, en contrepartie, que les dix lits rouvrent en janvier. Cela promet une nouvelle bagarre en perspective, pour des embauches supplémentaires.

Correspondant LO

Les Urgences en grève

Il y a deux ans, le service des Urgences de l'hôpital Saint-Antoine était en grève pour protester contre les conditions de travail infernales. Cette année encore il se remet en grève pour les mêmes raisons. Il doit faire face à toutes sortes d'urgences et, de plus, avec la fermeture des hôpitaux qui accueillent les personnes âgées (Charles-Foix à Ivry), des malades âgés sont également dirigés vers Saint-Antoine. Comme il n'y a pas assez de lits en aval vers où les diriger, les patients s'entassent. Ainsi, la salle d'observation prévue pour cinq personnes en reçoit jusqu'à neuf ; les autres malades restent dans les couloirs, sur des brancards ou des chaises, jusqu'à parfois 48 heures !

Une seule infirmière s'occupe de tout ce monde. Les autres personnels prennent en charge des soins « techniques », mais n'ont pas le temps de s'occuper de l'accueil, de rassurer, de rendre ces Urgences humaines. L'attente prolongée des malades aux Urgen-



Grève déjà en avril 2005.

ces (le minimum est actuellement de douze heures) provoque parfois leur colère et le personnel doit alors faire face, en plus, à la violence de certains patients.

En fin de semaine, le personnel s'est réuni et s'est

déclaré en grève sur les trois équipes. Une entrevue avec la direction a eu lieu, où il a réclamé que des lits soient mis en aval des Urgences pour accueillir les patients et améliorer la fluidité du service, afin qu'il soit enfin un vrai

« passage » et non pas un « parcage » des malades, comme le constatait une infirmière.

Mardi 12 décembre, une assemblée du personnel devait décider de la suite.

Correspondant LO

• Lille, Roubaix

Le mouvement de grève continue en Psychiatrie

Fin septembre, la direction de l'Epsmal, regroupant les différents hôpitaux de psychiatrie de Lille, Roubaix et environs, avait décidé de dénoncer l'accord sur les modalités de mise en place des 35 heures. Elle voulait, prétextant un déficit budgétaire, faire travailler le personnel quinze jours de plus sur l'année.

Depuis plus d'un mois, les

arrêts de travail et les manifestations se succèdent. Mercredi 6 décembre, un CTE (réunion statutaire direction-syndicats) devait permettre un simulacre de consultation des représentants syndicaux (qui s'opposent tous à cette mesure). Cela permettait ensuite à la direction de mettre en application son projet dès janvier. À l'appel de l'intersyndicale et après en

avoir discuté en assemblée générale, 200 agents hospitaliers sont venus empêcher la tenue de cette réunion, à laquelle d'ailleurs le directeur a préféré ne pas pointer le nez. Le lendemain il y avait 300 personnes à la manifestation de Lille.

L'Agence régionale de l'hospitalisation (représentant l'État) a fait savoir à une délégation des manifestants que

400 000 euros avait été débloqués pour que l'Epsmal finisse l'année. Ainsi le prétexte de déficit budgétaire que la direction avançait pour supprimer des jours de repos prenait un coup dans l'aile. Malgré cela, la direction ne veut pas céder. Eh bien, le personnel non plus !

Correspondant LO

• Michelin Cholet (Maine-et-Loire)

Les grévistes font reculer un sous-traitant

Au 1^{er} novembre, à l'usine de Cholet, Michelin a changé de prestataire pour le service expédition des pneus et le chargement des camions. La société Safen Onet reprenait le chantier à la place d'ISS Logistic et Transport. Les 45 salariés changeaient de patron. La direction Michelin avait précisé que c'était pour des « raisons de qualité ». Les salariés n'ont pas tardé à comprendre ce que cela voulait dire.

Jusqu'à présent, ils bénéficiaient de la convention collective des transports et d'un certain nombre d'avantages en primes et en nature. Dans un premier temps, Safen Onet a voulu réduire les temps de pause et de casse-croûte, deux fois 15 minutes et 30 minutes. Elle annonçait que les pauses seraient prises après chaque camion et seraient de 10 minutes. Seule la première était garantie ; la deuxième tomberait la plupart du temps sur le temps de casse-croûte et l'autre ne serait pas prise du tout, ou alors en fin d'équipe.

En réduisant ces temps de repos, la direction voulait inciter les travailleurs à rester près

des camions, car dans les dix minutes il y a aussi le temps de trajet pour aller à la salle de pause.

Le chargement des camions est un travail très dur : par équipe, 35 tonnes de pneus passent dans les mains d'un chargeur, car il faut les empiler à la main de telle manière qu'il y en ait un maximum par camion. L'été, les pompiers viennent arroser les bâches des camions, car il fait plus de 50 degrés dans les remorques.

À la mi-novembre, les travailleurs avaient déjà fait grève sur une équipe pour conserver leurs droits. Le 15 novembre, un projet d'accord établi par l'Inspection du travail en

accord avec la direction, concernant le maintien des droits et de la convention collective, était discuté avec les syndicats CGT, CFDT et FO. La direction locale de Safen Onet se disait d'accord oralement pour signer. Mais dans les jours qui suivaient elle reniait ses engagements et sortait une note de service réduisant les pauses. La semaine suivante, elle réduisait le nombre de chèques restaurant en fonction des absences, y compris pour accident de travail.

Le vendredi après-midi 1^{er} décembre, une équipe se mettait donc en grève, relayée par une partie de l'équipe de nuit, peu nombreuse, et l'équipe du samedi matin.

Le vendredi et le samedi matin, la direction avait fait venir des salariés d'Angers et de Niort pour tenter de casser la grève. Mais ceux arrivés sur les lieux le samedi matin n'ont pas travaillé, un chef Michelin



Un camion devant l'entrée de l'usine lors d'une grève, il y a quelques années.

déclarant qu'il ne voulait pas de bagarre. L'inspecteur du travail s'était déplacé sur le site, le vendredi soir et le samedi matin, pour constater les faits.

Le samedi midi, la direction régionale signait l'accord maintenant la convention collective du transport pour au moins trois ans, avec les avantages maintenus. Ce n'est pas

rien, car dès l'année prochaine Safen Onet aurait pu dénoncer cette convention et la remplacer par celle du nettoyage, beaucoup moins favorable. Les grévistes en tout cas sont satisfaits d'avoir fait reculer leur patron. C'est un encouragement pour l'avenir.

Correspondant LO

• Bourgeois Découpage – Besançon

Travailler plus et gagner moins, c'est NON !

Mardi 5 décembre, les 523 travailleurs de Bourgeois Découpage à Besançon étaient appelés à voter pour ou contre deux propositions de la direction. Il s'agissait, d'une part, de travailler 38 h 30 au lieu de 35 sans gagner plus et, d'autre part, de renoncer à la prime de fin d'année. Le patron, cité par le journal *Les Échos*, expliquait qu'en cas de refus, il serait « obligé d'éliminer une centaine de salariés. Sinon, on n'en licenciera qu'une petite cinquantaine. »

Bref, le patron demandait aux salariés : voulez-vous gagner moins, travailler plus, en étant moins nombreux, et dire merci ? À ce « choix », la réponse a été un non franc et massif : sur les 92 % des travailleurs qui se sont exprimés, 87 % ont rejeté la remise en cause de la prime de fin d'année et 60 % la fin des 35 heures.

Il y a deux semaines, lors de l'annonce des propositions de la direction, TF1 et France 2

avaient ouvert leurs journaux télévisés en expliquant avec gourmandise que maintenant « les travailleurs n'hésitent plus à abandonner les 35 heures pour sauvegarder leur emploi ». Tout cela parce que les journalistes avaient repris les résultats d'un vote complètement informel au moment où les salariés découvriraient le projet du patron.

Ensuite, le patron voulait écrire à chaque salarié pour lui demander de répondre individuellement oui ou non à ses propositions. La procédure a soulevé un tollé, d'où ce vote à bulletin secret organisé en commun par les syndicats et la direction.

À l'issue du vote, Raymond Bourgeois a eu le culot de déclarer à la presse : « J'avais proposé la possibilité de moins réduire les effectifs par la solidarité, les salariés ont répondu : nous, on ne veut pas travailler plus. Ils m'ont envoyé ce message : c'est 100 postes en moins qu'on veut. »

Ce patron a tous les culots. Il veut supprimer 20 % de l'effectif

alors que la baisse du chiffre d'affaires n'est que de 0,8 % cette année et que, pour 2007, il envisage un recul de 10 %. Les équipes de week-end ont été supprimées mais la production est toujours en 3x8, et la direction a demandé à des salariés de travailler entre Noël et nouvel an. Comme quoi il y a encore du travail !

Bourgeois fabrique des pièces pour moteurs électriques utilisés en grande partie dans l'automobile. Il se lamente dans la presse sur la concurrence étrangère, ce qui ne manque pas de sel quand on sait que Bourgeois possède des usines en Suisse, en République tchèque et même en Chine. Le patron explique qu'il a perdu des commandes, en particulier de Valeo. Mais les travailleurs de Besançon n'y sont pour rien, et Bourgeois a connu suffisamment d'années de vaches grasses pour continuer à payer les salaires de tous.

Étienne HOURDIN

• Papeteries de la Couronne, Angoulême (Charente)

Travailler plus, gagner moins, puis se faire licencier...

À la fin d'octobre les Papeteries de La Couronne, propriétés du groupe espagnol Tompla, annonçaient le licenciement de 129 des 570 salariés au début de l'année 2007. Dans le même temps, le plan de la direction appelé « Brio » prévoit le passage de 35 heures à 37 heures, sans rémunération supplémentaire.

Maintenant, les travailleurs viennent de recevoir le courrier du patron comprenant l'avenant au contrat de travail : il faudrait accepter et signer un allongement du temps de travail, porté à 37 heures, soit 90 heures dans l'année, cela pour le même salaire. La direction laisse entendre qu'en cas de refus, on risque de figurer sur la liste du plan de licenciement de janvier. Ce qui ne veut pas dire que ceux qui signeront sont assurés de garder leur emploi ! Et si un syndicat fait obstacle, la

direction laisse entendre qu'elle pourrait recourir à plus de licenciements.

Dans la vie de tous les jours, le chantage est un délit. Mais lorsqu'il s'agit d'entreprises capitalistes, ce sont des « mesures économiques »...

Deux syndicats ont plus ou moins accepté la décision patronale, au nom du mauvais principe qu'est le « moins pire ». La CGT, elle, rejette à juste titre le travail supplémentaire non payé et a organisé deux débrayages d'une heure pour informer les salariés.

Il reste que, sans une lutte préparée et menée collectivement, chacun se retrouve seul avec le formulaire de la direction, c'est-à-dire seul face au patron.

Mais la seule lutte qu'on est sûr de perdre, c'est celle qu'on ne tente pas.

Correspondant LO

• **Entreprise Manaranche – Clermont-Ferrand**

Grève victorieuse des travailleurs du bâtiment

Les délégués CGT, élus à plus de 80 % au comité d'entreprise de Manaranche, société de peinture de 59 salariés, ont fait appel au mois de septembre dernier à un expert-comptable afin de vérifier la comptabilité de l'entreprise. En effet leurs revendications salariales se heurtaient toujours aux arguments du patron, l'ancien comptable de la société devenu actionnaire principal, « sur la mauvaise santé de l'entreprise » et « les crédits qu'il fallait rembourser ».

Réunis quasiment en totalité lors d'une réunion d'information avec l'expert-comptable, les travailleurs ont découvert que la société se portait très bien ! Les délégués ont alors présenté au patron leurs revendications, dont une augmentation de salaire, une prime exceptionnelle, l'augmentation du montant des tickets restaura-

rant ; ainsi que le paiement des heures supplémentaires pour le personnel des bureaux et les tickets restaurant pour eux ; et une augmentation du budget des œuvres sociales du CE. Toutes revendications ne mettant absolument pas en péril l'avenir de l'entreprise.

La réponse de la direction n'en fut pas moins le mépris pour le personnel. Face à l'entêtement du patron à vouloir maintenir des salaires très bas, 47 travailleurs de Manaranche se mirent donc en grève lundi 5 décembre. Une tente, des drapeaux rouges de la CGT furent installés à l'entrée de l'entreprise.

Dès la première journée, tous savaient que le patron ne lâcherait pas facilement, mais la détermination était là. Le café, le casse-croûte aidant, les salariés avaient inclus dans leurs revendications le paiement des

jours de grève.

Le mercredi après-midi, le patron, l'expert-comptable et les délégués se réunirent pour discuter sérieusement des revendications. Les propositions du patron furent d'abord inacceptables, il demandait même un vote à bulletin secret, refusé par l'ensemble des grévistes. Mais finalement le PDG dut accepter une augmentation de salaire de 3 % en octobre et 3 % en janvier 2007, une prime exceptionnelle de 2 000 euros avant Noël et 400 euros pour les apprentis et les CDD arrivés cette année.

De plus, les tickets restaurant passent à 9,50 euros. Le patron prend en charge 80 % de la mutuelle et son augmentation annuelle. Le budget des œuvres sociales passe de 0,4 à 1 % de la masse salariale. Un plan d'intéressement aux bénéfices de l'entreprise pour l'ensemble des



salariés est mis en place. Enfin le patron a dû payer deux jours de grève sur les trois.

Jeudi 7 décembre, après un vote à main levée, le travail a repris et le protocole d'accord a

été signé.

C'est la victoire d'une lutte collective et solidaire.

Correspondant LO

• **Le Conseil général du Puy-de-Dôme sévit**

57 mises à pied contre les travailleurs sociaux !

Suite à leur refus de contrôler les bénéficiaires du RMI sur informatique, les travailleurs sociaux du Puy-de-Dôme se sont vu sanctionner par le président du Conseil général, le socialiste J.-Y. Gouttebel. 57 mises à pied le mardi 5 décembre et 8 avertissements « pour avoir osé défendre leurs missions de service public », comme le disait leur tract : du jamais-vu ! L'appel à la grève pour la journée du 5, par solidarité avec les sanctionnés, a été largement suivi par les travailleurs sociaux du Conseil général.

Dès 7 h 30 ce jour-là, les assistantes sociales mises à pied et les grévistes se retrouvaient devant le Conseil général, en centre-ville, pour diffuser un tract aux employés du Conseil général et à la population, rappelant que « la lutte contre l'exclusion et la précarité nécessite d'autres réponses que celle de la répression » ! Chacune arborait un autocollant représentant la rose, symbole du Parti Socialiste, déchiquetée par le logo du Conseil général du Puy-de-Dôme et indiquant : « Travailleur social



sanctionné ». De la même façon, elles rebaptisaient le mur du bâtiment du Conseil général « mur de la honte » portant les noms des 65 mises à pied et blâmées. Certaines exprimaient leur colère : « C'est une honte, me faire ça, après trente ans de travail ici ! » La journée d'action était relayée par les médias locaux et nationaux.

Le Puy-de-Dôme est un

département test pour la nouvelle gestion informatique des bénéficiaires du RMI, qui risque d'être étendue au niveau national. Eh bien, les travailleurs sociaux du Puy-de-Dôme refusent à juste titre que leur travail devienne un instrument de contrôle des plus pauvres pour les exclure des minima sociaux !

Correspondant LO

• **Sanofi-Aventis – Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)**

Le patron a de quoi payer

Le trust pharmaceutique Sanofi-Aventis a été créé à la suite de l'OPA, en 2004, de Sanofi-Synthelabo sur Aventis. Cela a eu pour conséquence, entre autres, la remise en cause des statuts des salariés. Depuis plus d'un an la direction a programmé avec les syndicats des réunions pour les harmoniser.

En fait, comme à chaque fois dans de telles opérations, les patrons essaient de rogner sur les acquis du personnel. Sanofi-Aventis n'a pas failli à la tradition.

Quelques exemples : les travailleurs avaient 31 jours de congés payés ; un accord récent signé par la CFDT, la CGC et la CFTC prévoit la réduction de ce nombre à 30 jours, qui incorporent la prise des ponts, alors qu'au centre de Vitry nous avons les ponts payés et chômés depuis plus de vingt ans. Ainsi en 2007, où il y a six ponts, nous perdrons sept jours de congés au total. La direction veut aussi supprimer les gratifications versées à 10 ans, 15 ans et 25 ans d'ancienneté.

En ce qui concerne la prévoyance et les frais de maladie, la direction voudrait supprimer sa participation financière à la cotisation des retraités et prére-

travailleurs anciens augmenterait dans de fortes proportions. Elle voudrait intégrer au salaire la prime de vacances et le treizième mois pour les salariés actuels. Comme cela, les nouveaux embauchés n'en bénéficieraient plus. La direction voudrait bien aussi remettre en cause nos quatorze jours de RTT.

Au centre de recherche de Vitry-Alfortville, où travaillent 1 700 personnes, les salariés ne sont pas d'accord avec toutes ces remises en cause. Les syndicats CGT, SD et FO ont fait circuler une pétition pour exiger le maintien des acquis, qui a recueilli 880 signatures et a été déposée collectivement lors du comité central d'entreprise du 5 décembre, 220 travailleurs s'étant rassemblés. Une délégation intersyndicale a rencontré la direction. Cette dernière s'est contentée de nous renvoyer aux négociations de l'année prochaine.

Ce débrayage en appellera d'autres, si nous voulons faire reculer la direction. Sanofi-Aventis, avec 5,663 milliards d'euros de bénéfices rien que pour les neuf premiers mois de 2006, a de quoi payer.

Correspondant LO



• Au Centre de rétention du Canet – Marseille

Les protestations après la mort d'un sans-papiers

Dimanche 10 décembre, à l'appel de très nombreuses organisations, six cents personnes se sont rassemblées à la porte d'Aix à Marseille et ont marché jusqu'au Canet pour dire leur indignation après la mort d'un étranger sans papiers et protester contre les centres de détention.

Le 1^{er} décembre Kazim Küstül, un jeune ouvrier turc du bâtiment, avait été retrouvé pendu dans la salle de bain de sa cellule. Arrêté lors d'un contrôle sur le chantier où il travaillait, il était en instance d'expulsion au centre de rétention du Canet. Les membres de sa famille qui vivent en France n'ont été prévenus de son décès que par la presse. Deux autres détenus du centre ont tenté de se donner la mort quelques jours après lui. C'est dire le désespoir qui peut étreindre les personnes enfermées dans ce

centre sans assistance réelle.

Le boulevard des Peintures qui conduit au centre était fermé par de nombreux CRS. Des immigrés racontaient que lorsqu'on venait rendre visite à un détenu, on était fiché, empreintes digitales relevées.

L'avocat de la famille annonçait aux manifestants rassemblés que la famille allait porter plainte « pour qu'un tel drame ne se reproduise plus ». Il dénonçait ces centres de rétention : « On a beau dire que nous sommes dans un centre de rétention et non de détention, c'est en

tout cas un lieu de privation de liberté, une enceinte entièrement contrôlée par l'État ». Le député PCF du 14^e arrondissement de Marseille où se trouve le Canet prit aussi la parole, ainsi que le représentant des associations d'originaires de Turquie qui déclarait : « On parque les gens dans ces centres, et voilà pourquoi Kazim est mort. Et le responsable de cela c'est Nicolas Sarkozy. Il fait la chasse aux sans-papiers pour pouvoir annoncer aux électeurs du FN qu'il est plus efficace que Le Pen. »

C'était d'ailleurs le texte de la banderole en tête de manifestation : « Kazim, victime de la chasse aux sans-papiers menée par Sarkozy. »

Correspondant LO

• Immigration

Le gouvernement veut interdire le regroupement familial

Le décret sur le regroupement familial inclus dans la loi Sarkozy de juillet 2006 vient d'être publié au *Journal Officiel*. Dorénavant, le travailleur étranger qui souhaite faire venir en France sa famille doit, selon la loi, avoir des papiers en règle depuis au moins 18 mois ; il doit n'avoir aucun contentieux avec les administrations policières et des contributions, respecter les principes de la République, et le maire de sa commune ne doit pas s'y être opposé.

De plus, il doit justifier d'un niveau de ressources au moins égal au smic sur une durée de

douze mois, niveau de ressources augmenté en fonction de l'importance de la famille attendue, cela hors de toutes les prestations sociales éventuelles.

Le décret précise que son logement d'accueil doit être d'une superficie habitable d'au moins 22 m² en zone A (région parisienne), de 24 m² en zone B (villes de plus de 50 000 habitants) et de 28 m² en zone C (le reste du territoire). Cette superficie est exigée pour un couple, elle est augmentée de 10 m² par enfant ou personne supplémentaire. Il est même précisé que ce logement doit être en bon état et avoir des installations sanitai-

res, WC, douche ou baignoire et toutes les commodités : eau, gaz, électricité et même un éclairage naturel !

Avec toutes ces conditions restrictives (que bon nombre de travailleurs français seraient incapables de remplir, tant les bas salaires sont fréquents et les logements inabordables) et sans l'écrire noir sur blanc pour ne pas contrevenir aux conventions internationales sur les droits de l'homme, ce décret vise rien moins qu'à interdire le regroupement familial à presque tous les travailleurs étrangers.

Louis BASTILLE

Échec aux tentatives d'expulsion À Saint-Brieuc

Mardi 5 décembre, à 6 h 05, la police intervenait dans un immeuble du quartier Balzac à Saint-Brieuc pour déloger une mère de famille et ses deux enfants. Coups de poings, coups de pieds dans la porte, injures de toutes sortes... mais la porte restait close.

Alertés par cette intrusion brutale, les voisins ont tenté de s'interposer, pendant que la famille prenait contact avec des membres du Collectif contre le racisme et pour la solidarité, qui furent vite sur place. Mais ils ne purent empêcher les arrestations une heure plus tard, le commissaire de police ayant, entre-temps, fait appel à un serrurier.

Embarqués sans ménagement et conduits au commissariat, Fathia et sa fille Samira (19 ans) furent placées en garde à vue dans des cellules séparées, tandis que Nacer (15 ans) était placé dans un foyer.

Heureusement, le téléphone a bien fonctionné. Au collège Racine où Nacer est élève, dès l'annonce de son arrestation, quelques enseignants décidèrent de débrayer sur-le-champ après avoir averti leurs élèves, puis se rendirent devant le commissariat retrouver la soixantaine de personnes, militants, voisins et amis prévenus de ce qui se tramait et bien décidés à ne pas laisser faire.

Le lendemain, après s'être rassemblés devant le collège avec des professeurs et des parents, c'est aux cris de « Nacer avec nous » et « Non aux expulsions » qu'élèves et enseignants traversèrent la ville pour rejoindre l'autre rassemblement organisé par le collectif devant la préfecture, avant de se rendre au tribunal pour l'audience prévue à 14 h 30.

Dans la salle du tribunal de Saint-Brieuc, beaucoup trop petite pour accueillir les centaines de manifestants venus soutenir la famille, c'est une véritable ovation qui accueillit la décision de la juge aux libertés de refuser la reconduite à la frontière et de prononcer l'assignation à résidence. La forte mobilisation a dû aussi compter pour beaucoup dans la décision de la juge. Cette affaire avait commencé après que l'actuel mari de Fathia eut dénoncé un soi-disant « mariage blanc ». De ce fait, cette femme et ses enfants nés d'un premier mariage, pourtant parfaitement intégrés, devenaient pour le préfet une cible de choix. Déboutée de sa demande de titre de séjour de dix ans, Fathia était sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière depuis février 2006.

Le préfet n'a donc pas réussi son coup cette fois, mais l'affaire n'est pas pour autant terminée et la vigilance reste de mise.

Correspondant LO

En Charente

Vendredi 1^{er} décembre, une grand-mère d'origine nigériane, installée en Charente auprès de son fils et de sa petite-fille, a été interpellée par la police au hasard d'un contrôle routier. Elle a été emmenée, menottée, mise en rétention. Elle était sous le coup d'une expulsion immédiate après son audition par un juge des libertés du tribunal d'Angoulême, mais un comité de défense a réagi aussitôt et a permis d'alerter la presse. Avec l'appui de son fils et d'un avocat, elle a porté l'affaire devant le tribunal administratif de Poitiers, qui lui a accordé un titre de séjour d'un an, lui permettant

d'effectuer les démarches pour régulariser sa situation.

Quelques jours après, c'est la femme d'un ancien militaire marocain de l'armée française, venue soigner son mari, à qui la préfecture a intimé de quitter le territoire sous un mois. Là encore, sans doute parce que l'affaire a été portée sur la place publique, la préfecture a dû reculer : finalement son dossier « a été réexaminé » et elle a été régularisée, ainsi que sa fille de 21 ans, avec un permis de séjour d'un an.

Deux tentatives de harcèlement de sans-papiers, et deux échecs, grâce aux réactions qu'elles ont provoquées.

Correspondant LO